

DEPARTEMENT DU FINISTERE

SAGE DU BAS LEON

Etude des scénarios  
Analyse des tendances

JANVIER 2011



SCENARIO TENDANCIEL

## SOMMAIRE

---

|                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. PREAMBULE</b>                                                         | <b>3</b>  |
| <i>I.1. Présentation de la démarche</i>                                     | 3         |
| <i>I.2. Rappel des enjeux du SAGE</i>                                       | 5         |
| <b>II. LES ACTEURS DU TERRITOIRE</b>                                        | <b>6</b>  |
| <i>II.1. Les différents types d'acteurs</i>                                 | 6         |
| <i>II.2. La perception des enjeux du SAGE par les acteurs du territoire</i> | 8         |
| <b>III. EVOLUTION DES ACTIVITES ET DES USAGES</b>                           | <b>9</b>  |
| <i>III.1. Evolution des activités économiques</i>                           | 9         |
| <i>III.2. Evolution des activités domestiques et des infrastructures</i>    | 28        |
| <b>IV. IMPACTS DE CES EVOLUTIONS VIS-A-VIS DES ENJEUX DU SAGE</b>           | <b>33</b> |
| <i>IV.1. Fonctionnement des milieux et atteinte du bon état</i>             | 33        |
| <i>IV.2. Satisfaction des usages littoraux</i>                              | 37        |
| <i>IV.3. Satisfaction des besoins d'approvisionnement en eau</i>            | 40        |
| <i>IV.4. Inondations et submersion</i>                                      | 41        |
| <i>IV.5. Organisation de la maîtrise d'ouvrages de la gestion de l'eau</i>  | 42        |
| <i>IV.6. Synthèse de l'évolution tendancielle des enjeux du SAGE</i>        | 43        |
| <b>V. PROPOSITION DE SCENARIOS ALTERNATIFS</b>                              | <b>44</b> |
| <i>V.1. Fonctionnement du milieu et atteinte du bon état</i>                | 44        |
| <i>V.2. Satisfaction des usages littoraux</i>                               | 44        |
| <i>V.3. Satisfaction des besoins en eau</i>                                 | 45        |
| <i>V.4. Inondation / gestion des eaux pluviales</i>                         | 45        |
| <i>V.5. Organisation des maîtrises d'ouvrages</i>                           | 45        |
| <b>VI. ANNEXES</b>                                                          | <b>46</b> |
| ANNEXE 1                                                                    | 47        |
| ANNEXE 2                                                                    | 48        |
| ANNEXE 3                                                                    | 49        |

## I. PREAMBULE

---

### I.1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE

---

#### A. ORGANISATION DES POLITIQUES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

La loi sur l'eau de 1992 (et avant elle celle de 1964) a posé les bases d'une politique dans le domaine de l'eau qui :

- s'organise à l'échelle de bassins versants ;
- s'appuie sur un cadre de gestion intégrée des différentes thématiques en lien avec les ressources en eau et les milieux aquatiques (qualité, quantité, satisfaction des usages ...).

A l'échelle du bassin Loire Bretagne, un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixe les orientations « fondamentales » d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il définit ensuite les objectifs généraux et les dispositions nécessaires pour les respecter ou les atteindre. Le SDAGE Loire-Bretagne a été validé en octobre 2009 par le comité de bassin et approuvé par arrêté préfectoral du 18 novembre 2009.

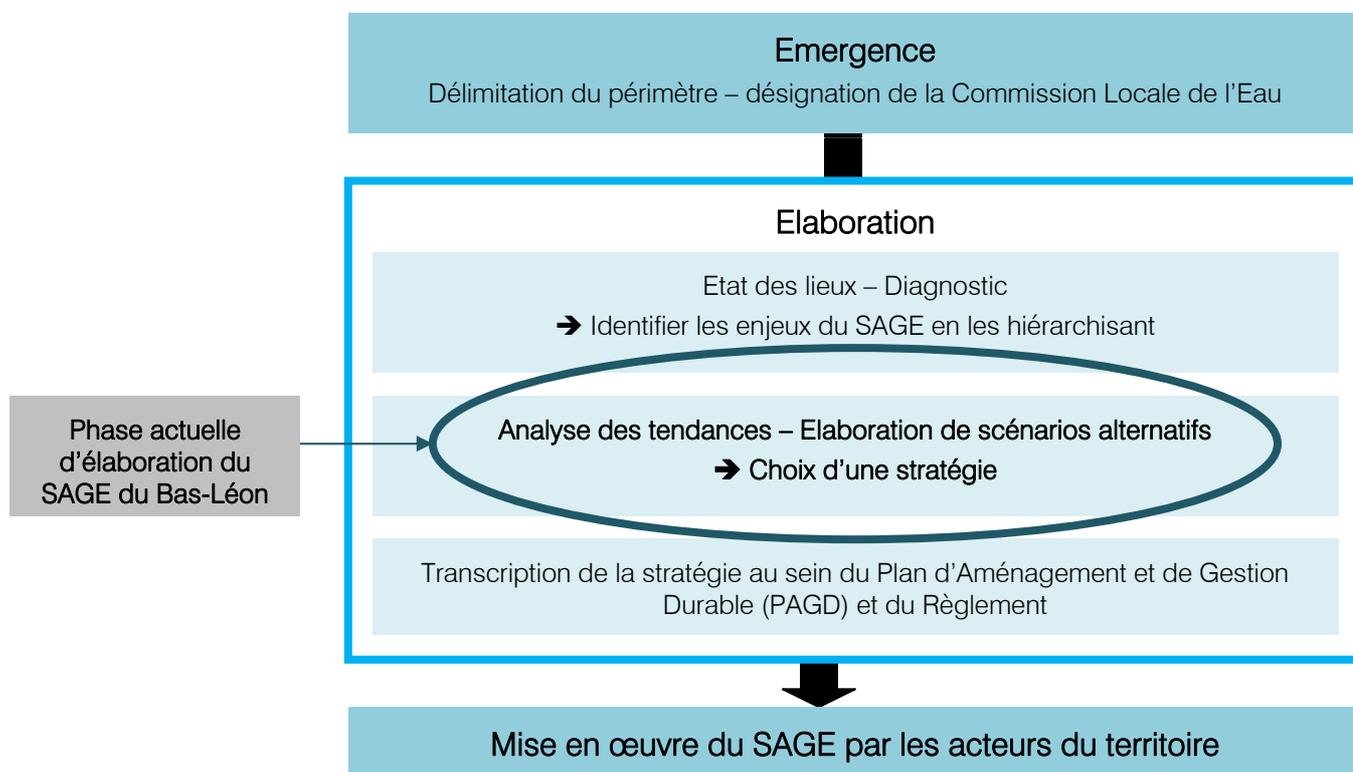
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau répond à un principe de subsidiarité puisqu'il est la déclinaison du SDAGE à une échelle plus petite. En cohérence avec lui, il permet ainsi d'identifier de manière plus concrète les enjeux d'un territoire et de construire dans le consensus une politique d'actions propre à considérer ces enjeux-là.

Enfin, les programmes de bassins versants sont eux des outils opérationnels planifiant la mise en œuvre d'actions propres à atteindre les objectifs généraux fixés dans le cadre des deux schémas précédents en tenant compte des spécificités locales, notamment en terme de maîtrise d'ouvrage. Le territoire du SAGE du Bas Léon est partiellement couvert par des programmes de bassins versants. Les 5 bassins versants bénéficiant d'une programmation d'actions sont le Quillimadec, l'Aber Wrac'h amont, l'Aber Wrac'h aval, l'Aber Benoît et le Kermorvan.

Ces différents outils de planification et de programmation des politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ont dû prendre en compte la récente transcription en droit français (loi n°2004-338 du 21 avril 2004) de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 et en particulier les objectifs de bon état des masses d'eau et la non-dégradation de la qualité actuelle.

## B. CHRONOLOGIE DE LA DEMARCHE

L'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est une démarche longue que l'on peut décomposer en trois grandes étapes comme l'illustre le schéma suivant :



**La première étape** (Etat des lieux et diagnostic du SAGE) a été réalisée en 2009-2010. Les documents produits à l'issue de ce travail ont été validés par la CLE du 8 juillet 2010.

**Le présent document** constitue la première phase de **la seconde étape**, à savoir l'élaboration du scénario tendanciel. A l'issue des conclusions de l'analyse des tendances d'évolution des différentes composantes « eau et milieux aquatiques » sur le territoire du SAGE, plusieurs scénarios alternatifs seront proposés à l'étude.

Enfin **la troisième étape** consistera à transcrire la stratégie choisie par les acteurs du SAGE dans un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un Règlement, cadre formel des produits du SAGE défini par la LEMA et précisé par le décret du 10 août 2007.

## C. METHODE DE TRAVAIL ADOPTEE POUR L'ELABORATION DU SCENARIO TENDANCIEL

Le présent document dit « scénario tendanciel » consiste à :

- définir de manière prospective ce que seront les activités et les politiques publiques sur le territoire à horizon 10 à 15 ans ;
- évaluer l'impact de ces évolutions sur les différentes composantes « eau et milieux aquatiques » (qualité, quantité, satisfaction des usages).

Selon la manière dont les différents enjeux du territoire auront évolués plusieurs scénarios dits alternatifs (définition d'objectifs et des moyens associés permettant de les atteindre) seront étudiés.

Les tendances d'évolution des activités, des politiques locales ainsi que des programmes à venir ont été définies en s'appuyant sur :

- Les données et les informations fournies par l'état des lieux du SAGE ;
- Les remarques et avis formulés par les acteurs des différentes commissions thématiques qui se sont déroulées mi-décembre 2010 ;
- Les éléments contenus dans la bibliographie soit au niveau local (SCOT ....) soit plus générale (orientations des marchés agricoles ...).
- Des éléments recueillis auprès d'acteurs du territoire lors d'entretiens qui se sont déroulés entre novembre 2010 et janvier 2011 (cf. annexe 1 la liste des personnes rencontrées et annexe 2 la trame de questionnaire base des discussions). Ces éléments étaient soit factuels (données chiffrées), soit, et c'est le plus souvent le cas, de l'ordre du dire d'experts (appréciation qualitative).

## I.2. RAPPEL DES ENJEUX DU SAGE

---

L'état des lieux et le diagnostic du SAGE validés le 8 juillet 2010 ont permis d'identifier les différents enjeux « eau et milieux aquatiques » du territoire du SAGE Bas Léon. Ces enjeux et objectifs sont :

- o Enjeu transversal de reconquête de la qualité des eaux (*toutes masses d'eau confondues*) et atteinte du bon état (DCE) ;
- o Restaurer la qualité des eaux brutes pour l'alimentation en eau potable et s'assurer de la satisfaction des besoins ;
- o Restaurer la qualité bactériologique des masses d'eau littorales/estuariennes pour satisfaire les usages (*conchyliculture, pêche à pied, baignade, tourisme, activités de loisirs,...*) ;
- o Réduire les flux de nutriments aux exutoires des bassins versants afin de limiter le phénomène de prolifération des micro et macro-algues ;
- o Rétablir la libre circulation des espèces migratrices et des sédiments ;
- o Préserver l'équilibre écologique des milieux naturels/aquatiques/littoraux et favoriser l'aménagement de l'espace ;
- o Gérer les risques (*gestion des eaux pluviales, submersion/inondations, pollutions accidentelles*) et orienter les pratiques dans le domaine de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- o S'assurer de la couverture et de la coordination de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage sur tout le territoire du SAGE.

Une hiérarchisation de ces enjeux avait été également proposée et validée par la CLE. Cette dernière est fonction de l'importance de la problématique vis-à-vis des objectifs environnementaux, des attentes sociétales, du niveau de satisfaction des principales activités économiques ... et également fonction de la plus-value que peut/doit amener le SAGE sur ces problématiques.

La légende des couleurs est la suivante :

- Le **rouge** signifie un enjeu majeur pour lequel le SAGE a un rôle important à jouer ;
- Le **orange** signifie que l'enjeu est important mais moindre par rapport au précédent. De même, la plus value du SAGE sera moyenne ;
- Le **jaune**, enfin, signifie que l'enjeu est moins important que les autres même s'il est réel notamment sur certains secteurs. La plus value du SAGE est limitée.

| Enjeux                                           | Constat                                                                   | Hiérarchisation |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Fonctionnement du milieu et atteinte du bon état | - Nutriments                                                              |                 |
|                                                  | - Micropolluants                                                          |                 |
|                                                  | - Morphologie des cours d'eau                                             |                 |
|                                                  | - Zones humides                                                           |                 |
| Satisfaction des usages littoraux                | Niveaux de satisfaction des usages littoraux/microbiologie, ulves, etc... |                 |
| Satisfaction des besoins en eau                  | Besoins/ressources                                                        |                 |
|                                                  | Qualité de la ressource/usage AEP                                         |                 |
| Inondation-submersion                            | Identification et gestion des risques                                     |                 |
| Organisation des maitrises d'ouvrages            | Actions orphelines                                                        | -               |
|                                                  | Niveau de coordination                                                    |                 |

**Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux du SAGE du Bas Léon**

## II. LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Cette partie présente les différents acteurs du SAGE du Bas Léon ayant un lien direct ou indirect avec la gestion de la ressource en eau sur le territoire :

- soit par leurs compétences et leurs politiques d'intervention,
- soit par les pressions que représentent leurs activités sur la ressource en eau.
- Les avis et attentes de ces acteurs par rapport aux enjeux du SAGE sont également présentés.

### II.1. LES DIFFERENTS TYPES D'ACTEURS

#### A. LES ACTEURS POLITIQUES

Différents acteurs ou structures politiques interviennent dans le domaine de l'eau et de l'environnement sur le territoire du SAGE et cela à plusieurs échelles administratives (communale, communautaire, départementale, régionale, ...).

Pour rappel, le territoire du SAGE du Bas Léon :

- est situé dans la région Bretagne,
- est situé en totalité sur le territoire du département du Finistère,
- englobe la totalité ou une partie des territoires de 71 communes,
- concerne 7 structures communautaires de type communautés de communes ou d'agglomération (6 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération) ainsi que plusieurs structures communautaires de type syndicat,
- est à cheval sur 2 Pays (Pays de Brest et Pays de Morlaix), le Pays de Brest couvre plus de 80% de la surface du SAGE.
- 

Le tableau suivant synthétise, pour chaque domaine de gestion concernant la ressource en eau et les milieux naturels, l'implication des différentes structures politiques et administratives présentées ci-dessus sur le territoire du SAGE.

| Thème lié à la ressource en eau et aux milieux aquatiques            | Collectivité gestionnaire                                                                                                                                                                                     | Autres acteurs/structures concernées                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Alimentation en eau potable (production, distribution et protection) | Syndicat de production et de distribution<br>Intercommunalité<br>Communes                                                                                                                                     | Conseil Général du Finistère                                                                            |
| Assainissement collectif                                             | Compétence communale, localement communautaire<br>Seules 3 structures intercommunales et sur une faible partie du territoire (Brest Métropole Océane et 2 syndicats, un troisième est en cours de formation). | Conseil Général du Finistère (SEA)<br>Agence de l'Eau Loire-Bretagne<br>Services de l'Etat              |
| Assainissement non collectif                                         | Compétence essentiellement communautaire :<br>6 structures intercommunales : 4 communautés de communes, Brest Métropole Océane, 1 syndicat<br>Une commune : Tréfléz.                                          | Conseil Général du Finistère (SEA)<br>Agence de l'Eau Loire-Bretagne<br>Services de l'Etat              |
| Assainissement des eaux pluviales                                    | Compétence communale (71 communes concernées)                                                                                                                                                                 | Agence de l'Eau Loire-Bretagne<br>Services de l'Etat                                                    |
| Qualité des eaux et des milieux aquatiques, environnement            | Syndicat<br>Intercommunalité<br>Contrats territoriaux de bassins versants : Aber Wrac'h amont, Aber Wrac'h aval et Aber Benoît, Quillimadec et Kermorvan                                                      | Conseil Général du Finistère<br>Région Bretagne<br>Agence de l'Eau Loire-Bretagne<br>Services de l'Etat |

## B. LES ACTEURS ECONOMIQUES

L'activité économique est diverse sur le territoire du SAGE du Bas Léon. Ces différents acteurs, de par leurs activités et les actions en parallèle qu'ils mènent, influent sur le milieu (prélèvements, rejets, aménagement de l'espace). Ces activités sont également, pour certaines fortement dépendantes de la qualité des eaux et des milieux.

| Secteur d'activité    | Activité          |
|-----------------------|-------------------|
| Agriculture           | -                 |
| Industrie             | IAA               |
|                       | Autres industries |
| Commerces et services | Tourisme          |
|                       | Autres            |
| Activités littorales  | Pêche en mer      |
|                       | Conchyliculture   |
|                       | Plaisance         |

### C. LES ACTEURS ASSOCIATIFS

Il existe sur le bassin versant différentes structures associatives, soit de protection de l'environnement et de la nature, soit relatives aux usages de l'eau et des milieux aquatiques.

On peut ainsi citer :

- Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (**AAPPMA**) qui sont au nombre de 2 sur le territoire (**l'AAPPMA de Saint Renan et du pays des Abers**) et qui ont pour rôle la délivrance des cartes pêches et la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques.
- L'association « **Eaux et Rivières** », créée en 1969 et agréée depuis lors par l'Etat au titre de la protection de l'environnement et de la défense des consommateurs. Regroupant un millier d'adhérents et une cinquantaine d'associations locales, elle œuvre dans les quatre départements bretons, la Manche et la Loire-Atlantique, aidée d'une équipe d'une quinzaine de permanents, pour une gestion durable, équilibrée et équitable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- **L'Association des moulins du Finistère** qui a pour but l'étude, la défense, la sauvegarde, la restauration et l'animation des moulins à eau, à vent, à marée, à traction animale, ainsi que du patrimoine associé, et de leur environnement.

### D. L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

Les problématiques étant diverses sur le territoire du SAGE du Bas Léon, un comité scientifique a été mis en place pour aider à l'élaboration du SAGE.

## II.2. LA PERCEPTION DES ENJEUX DU SAGE PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

---

La perception du SAGE et de ces enjeux par les acteurs du territoire a été appréhendée par :

- les entretiens réalisés entre décembre 2010 et janvier 2011
- les échanges ayant eu lieu lors des différentes réunions (commissions thématiques, Commission Locale de l'Eau,...)

Les principaux points qui ressortent des discussions sont :

- une attente de plus-value du SAGE sur certaines thématiques, telles que : impacts des rejets des réseaux eaux pluviales, aide pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire, uniformisation des méthodes d'inventaire des zones humides, aménagement de l'espace (bocage),
- la nécessité de prendre en compte les différentes activités économiques présentes sur le territoire dans les choix stratégiques du SAGE.
- le SAGE apparaît comme un outil utile permettant des échanges et une dynamique de fédération de volontés, garantissant la mise en place d'actions pertinentes dès lors qu'une problématique se présente.

### III. EVOLUTION DES ACTIVITES ET DES USAGES

#### III.1. EVOLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

##### A. L'AGRICULTURE

###### 1) *CONTEXTE ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE*

L'évolution de l'activité agricole s'inscrit dans une dynamique de libéralisation des marchés engagée depuis une vingtaine d'années dans le cadre de plusieurs révisions successives de la Politique Agricole Commune (PAC). Dans l'avenir, celle-ci devrait se poursuivre avec la réforme de la PAC en 2013 et la suppression des quotas laitiers.

Le manque de recul sur les conséquences liées à l'évolution aléatoire des cours mondiaux (avec de moins en moins de soutien européen via les aides PAC) et au découplage total des aides PAC (aides dissociées de la production et fondées sur un dispositif de droits à paiement unique) rend difficile l'apport de perspectives d'évolution des systèmes agricoles.

Outre la disparition progressive des politiques de régulation des marchés, la prise en compte d'exigences environnementales influence aussi les orientations futures de l'activité agricole.

A noter, en particulier les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne, du Grenelle de l'environnement, des 4<sup>e</sup> programmes d'actions départementaux pris en application de la directive Nitrates ou encore la directive relative au bien-être animal.

Ces exigences ont un impact sur les coûts de production et posent le problème de la compétitivité du territoire à l'échelle européenne. Néanmoins, l'augmentation des charges supposées par ces exigences environnementales sera ressentie différemment selon les filières, la rentabilité des productions et le niveau de contraintes.

→ En résumé, la dé-régulation des échanges agricoles marchands rend les productions standardisées plus fragiles aux variations de marché, tandis que les exigences environnementales croissantes risquent d'accentuer les charges sur l'outil de production.

###### DEMOGRAPHIE AGRICOLE

On observe globalement une diminution continue du nombre d'exploitations entre 1979 et 2000 pour l'ensemble des activités agricoles. On recensait environ 12 370 exploitations d'élevage en 1979 et 2 348 en 2000. En 2008, le territoire du SAGE du Bas Léon comptait environ 1 400 exploitations agricoles dont environ 1 270 avaient leur siège à l'intérieur du périmètre du SAGE.

En plus de la diminution du nombre d'exploitations, on observe un vieillissement de la population agricole. En région Bretagne, les derniers bilans 2000-2007 (tirés de l'enquête structure 2007 et du recensement agricole 2000) montrent ainsi une augmentation de l'ordre de 4 % de la proportion d'exploitations professionnels dont l'âge du chef d'exploitation est supérieur à 50 ans et une forte régression de 10% de la part d'exploitations professionnelles dont le chef d'exploitation a moins de 40 ans.

Les exploitations sont majoritairement individuelles, avec 521 EARL et 452 exploitations individuelles (77% des exploitations recensées). Les formes sociétaires, telles que les GAEC tendent à se développer.

SURFACE AGRICOLE ET STRUCTURE FONCIERESurface agricole utile totale

La Surface Agricole Utile (SAU) du territoire du SAGE est estimée en 2008 à environ 61 850 ha, soit 68% du territoire du SAGE du Bas-Léon. Cette surface est relativement stable dans le temps avec cependant une diminution de 1 à 2 % observée par rapport au précédent recensement en 2000. Cette diminution est liée au développement ponctuel de projets d'infrastructures et se trouve surtout marquée en périphérie de Brest.

A priori, la SAU devrait rester à moyen termes globalement stable.

Surface agricole utile moyenne par exploitation

En 2008, la SAU moyenne des exploitations du territoire du Pays était d'environ 40 hectares. Cette valeur moyenne était en nette augmentation par rapport aux recensements précédents (16 ha en 1988 et 13 ha en 1979). Cette augmentation s'explique par la forte diminution du nombre d'exploitations sur le territoire sur la même période.

La tendance actuelle d'agrandissement devrait se maintenir avec les départs en retraite et la faible reprise d'activités par de nouveaux exploitants.

Ces différentes évolutions se sont accompagnées d'un morcellement des terres agricoles et également d'un éloignement des terres du siège d'exploitation. La Chambre d'Agriculture mène actuellement une réflexion sur la structure du foncier dans le cadre de son programme d'actions.

→ En résumé, il est attendu une **diminution du nombre d'exploitations et d'actifs**. La tendance actuelle d'agrandissement des structures et de développement des formes sociétaires devrait se poursuivre avec une stabilité relative de la SAU total sur le bassin versant (hors périphérie des agglomérations).

### 3) EVOLUTION DES FILIERES

#### PRODUCTIONS BOVINES : LAIT / VIANDE

L'élevage bovin reste majoritaire sur le territoire, il est essentiellement laitier (40 à 50% de l'ensemble du cheptel contre 1 à 2% pour les vaches allaitantes). A l'échelle du territoire du SAGE, le cheptel, tout comme le nombre d'exploitations, a diminué fortement sur la période 1979-2000, mais à un rythme moins soutenu (-17% en moyenne pour le cheptel contre -68% en moyenne pour les exploitations bovines). Le cheptel moyen par exploitation a en parallèle augmenté : de 31 bovins en 1979 à 80 en 2000. La même tendance a été observée entre 2000 et 2009.

Le vieillissement de la population agricole est très marqué dans cette filière : on estime, en moyenne sur les prochaines années, le nombre de départ en retraite à 150-200 par an.

La valorisation de la production laitière par circuits courts représente 5-10% du volume de production absolu et est surtout présente en périphérie de Brest. Ces systèmes tendent à se développer, tout comme l'agriculture biologique.

La valorisation de la production laitière se fait majoritairement en produits standards à faible valeur ajoutée.

Le territoire du Bas Léon bénéficie de la présence nombreuse d'unités de transformation (cf. Figure 1).



**Figure 1 : Industrie laitière présente sur le territoire du SAGE**

Source : Observatoire économique des IAA de Bretagne, 2004

Les principaux éléments de tendance à venir sont la poursuite de la baisse des aides PAC ainsi que la suppression des quotas laitiers. L'impact engendré sur la production n'est pas certain. Ces deux éléments devraient inciter les exploitants à augmenter leur volume de production en vue d'accroître leurs revenus. Cependant, la volatilité du prix du lait ces dernières années ainsi que plusieurs paramètres, tels que : la contrainte foncière et le contrôle de la pression azotée, s'opposent à une augmentation des volumes produits en contraignant l'agrandissement des cheptels. De plus, les références de production d'azote par vache devrait être revue, passant de 85 à 94 kg d'azote par an.

Ainsi, dans ce contexte, il est probable que les volumes tendent à augmenter de manière contenue, non pas du fait de l'agrandissement des cheptels mais de l'augmentation de la productivité par vache.

### PRODUCTION PORCINE

L'élevage porcin est dominé par l'engraissement seul.

Les cheptels porcins sont en constante augmentation sur la période 1979-2000 (+75% au total). Cette augmentation du cheptel se produit en parallèle d'une diminution forte du nombre d'exploitations porcines sur la même période, de -79%. Le cheptel moyen a été multiplié par 8 entre 1979 et 2000, atteignant environ 1300 bêtes par exploitation pour l'année 2000.

Les éléments de tendance sont l'augmentation de la prolificité des truies ainsi que l'évolution à venir d'une partie des élevages naisseurs vers des élevages naisseurs-engraisseurs (engraissement initialement réalisé dans le Morbihan et le sud-Finistère). Ainsi, le nombre de porcs devrait augmenter sur la zone contrairement au nombre de truies. Cette augmentation sera toutefois limitée du fait du contrôle de la pression azotée et des difficultés rencontrées par cette filière.

Effectivement, le contexte actuel du cours de la viande de porc semblent plutôt défavorable au développement de cette production. De plus, l'année 2010 a été marquée par une augmentation importante des charges (du fait du coût des céréales élevé). Cette production fait également face à une forte concurrence des pays limitrophes tels que l'Allemagne, du fait des contraintes environnementales et des coûts de main d'œuvre différents.

Néanmoins, certaines des difficultés (cours des céréales élevé en 2010) sont conjoncturelles. De plus, l'importance des outils de transformation présents sur le territoire devrait permettre à long terme une stabilité de cette production.

### PRODUCTION AVICOLE

Le nombre d'exploitations produisant des volailles a largement diminué ces 20 dernières années, menant à la concentration de cette production. Le nombre moyen de volailles par exploitation était en augmentation constante, avec des effectifs de 430 volailles en moyenne par exploitation en 1979 et 6 300 en 2000 (soit une multiplication par 15 du nombre de bêtes).

La production avicole a évolué au cours de la période vers une production plus variée, avec une diminution de la part de volailles de chair (de 61 à 24% de la production globale) et une légère augmentation des dindes et dindons (de 0,1 à 4% de la production globale).

Cette production fait face à une baisse de consommation et à une concurrence des pays comme le Brésil et les pays d'Asie. Néanmoins, du fait de la concentration des exploitations, les opérateurs en place apparaissent solides, les volumes de production devraient rester stables.

### CULTURES

On constate une augmentation des surfaces de type maïs et céréales au détriment des surfaces de prairies temporaires. Cette évolution traduit « l'intensification » des systèmes d'élevage, avec une diminution des systèmes de pâture vers un système fourrager de type ensilage.

Les surfaces destinées à la production légumière sont assez variables ces 20 dernières années. Après une baisse des surfaces et du nombre d'exploitations de 1990 à 2000, liée au départ en retraite des exploitants et aux difficultés économiques, la tendance actuelle est à l'augmentation des surfaces et au développement de la filière biologique. Ces cultures se concentrent sur les secteurs Nord-est et Sud-Ouest.

La production légumière fait face à la concurrence de l'Espagne et de l'Allemagne, notamment, du fait de coûts de main d'œuvre inférieurs. Cette filière est également particulièrement concernée par la problématique d'urbanisation du fait de la localisation des surfaces légumières (communes littorales et en périphérie de Brest). Néanmoins, les investissements liés à la restructuration lourde de cette filière laissent penser à une stabilité de la production voire à une légère augmentation de la production, avec notamment la poursuite du développement de la filière biologique.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AUTRES « MODELES » DE PRODUCTION

Les exploitations en agriculture biologique sont peu présentes sur le territoire du SAGE, il s'agit en grande partie d'exploitations laitières et légumières. La demande de lait biologique des unités de transformation locales ainsi que la mesure agro-environnementale « maintien à l'agriculture biologique » créent des occasions pour poursuivre le développement de ce type d'agriculture. L'agriculture biologique devrait ainsi continuer à se développer, mais restera néanmoins limitée au regard des autres productions.

→ En résumé, les volumes de production standards porcs et volailles devraient se maintenir. Concernant la production laitière et légumière, une légère augmentation des volumes de production est possible.

La demande croissante de produits issus de l'agriculture biologique et de filières courtes devraient permettre le développement de ces types de production jusqu'à un certain équilibre entre l'offre et la demande.

#### 4) *EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES ET PROGRAMMES EN COURS OU PREVUES*

Parmi les textes règlementaires encadrant l'agriculture, plusieurs ont pour vocation de réduire les pollutions issues de cette activité.

On recense ainsi :

- Le programme d'actions directive nitrates dont la 4<sup>ème</sup> version est en cours d'application. Il s'agit de l'arrêté préfectoral n°2009-1210 du 28 juillet 2009. Le 4<sup>ème</sup> programme encadre les pratiques de fertilisation (plafond des apports organiques, enregistrement des pratiques, plans prévisionnels de fumure, dates légales d'épandage, modalités d'épandage et de retournement de prairies...). Il prévoit également des dispositions particulières au sein des territoires identifiés en Zones d'Excédent Structurels (objectifs de résorption), en Zone d'Actions Complémentaire (plafond à 210 uN /ha SAU Epandable et couverture des sols nus en hiver). L'ensemble du territoire du SAGE est classé en ZES, excepté le canton de Guipavas. Le bassin amont de l'Aber Wrac'h et le bassin du Kermorvan sont classés en ZAC. Le 4<sup>ème</sup> programme d'actions prend en compte deux mesures prévues par le Grenelle de l'environnement : la couverture de tous les sols en hiver et les bandes enherbées (ou boisées) de 5 m minimum le long de tous les cours d'eau ;
- L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytosanitaires. Cet arrêté introduit en particulier les « Zones Non Traitées », à savoir qu' « après avis de la commission d'étude de la toxicité des produits phytopharmaceutiques, une largeur ou des largeurs de zone non traitée peuvent être attribuées aux produits selon leurs usages. Ces largeurs ne peuvent être prises que parmi les valeurs suivantes : 5 mètres, 20 mètres, 50 mètres ou, le cas échéant, une largeur supérieure ou égale à 100 mètres ».
- La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement qui définit les conditions que les élevages doivent respecter en matière de capacité de stockage des effluents, d'épandage (avec nécessité d'un plan d'épandage) ... ;
- L'éco-conditionnalité de la Politique Agricole Commune : l'octroi des aides est subordonné au respect :
  - o des exigences réglementaires en matière de gestion, elles recouvrent 18 normes législatives dans les domaines de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de la santé animale et végétale et du bien-être des animaux;
  - o des exigences réglementaires en matière de bonnes conditions agricoles et environnementales, elles recouvrent un ensemble de normes concernant la

protection des sols, y compris le maintien de leurs matières organiques et de leur structure, la gestion de l'eau et les mesures visant à prévenir la détérioration des habitats.

- Les dispositions du SDAGE adopté par le Comité de Bassin Loire-Bretagne en octobre 2009 et approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin en novembre 2009. On peut citer notamment la disposition relative à la prise en compte d'un équilibre de la fertilisation sur le phosphore dans les arrêtés préfectoraux des nouveaux élevages et nouveaux épandages. Pour ceux existants, la révision des arrêtés, suite à des modifications (extension, restructuration, ...) prendra en compte cette disposition.
- Les mesures obligatoires fixées dans le cadre du contentieux sur le bassin de l'Aber Wrac'h, avec notamment une diminution des plafonds de fertilisation autorisée.
- L'arrêté ZSCE sur le Kermorvan.

Par ailleurs, d'autres dispositifs, basés sur le volontariat, ont été mis en place dans le cadre des programmes de bassins versants (cf. Tableau 2). Ces dispositifs visent à inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques au bénéfice de la protection de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Ces différents contrats territoriaux contiennent des actions de sensibilisation, notamment sur les bonnes pratiques agricoles, sur l'importance du maillage bocager,..., et proposent des accompagnements individuels (via des MAE, du conseil, ...) (cf. annexe 3).

| Bassin versant    | Contrat                                                                            |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Aber Wrac'h amont | Contrat territorial de l'Aber Wrac'h amont (2008-2012)                             |
| Aber Wrac'h aval  | Contrat territorial 2009-2013                                                      |
| Aber Benoît       |                                                                                    |
| Quillimadec       | Contrat territorial 2009-2013                                                      |
| Kermorvan         | Contrat territorial 2010-2012 en parallèle de l'arrêté préfectoral du 31 mars 2010 |

**Tableau 2 : Contrats de bassins versants sur le territoire du SAGE**

## 5) CONSEQUENCES DE CES EVOLUTIONS

### AMELIORATION DES PRATIQUES AGRICOLES

#### **Une meilleure gestion de la fertilisation :**

Concernant la fertilisation, le volet réglementaire et les actions mises en place dans le cadre des différents contrats de bassins ont mené à une gestion des apports plus réfléchie, avec notamment une meilleure prise en compte des besoins culturaux et donc une diminution des apports. De nettes améliorations ont ainsi eu lieu. On s'attend à l'avenir à une pérennisation de ces acquis ainsi qu'à une nouvelle diminution des apports du fait de la nouvelle exigence réglementaire visant le dimensionnement des plans d'épandage des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur le phosphore.

#### **Traitements phytosanitaires :**

Compte tenu de la réglementation en vigueur, de ces nombreuses évolutions (Ecophyto 2018, retrait d'homologations, ...) et du coût des produits phytosanitaires, les volumes utilisés ainsi que les pratiques d'utilisation et d'application devraient s'avérer moins risquées pour la ressource en eau et les milieux aquatiques.

**Limitation des transferts :**

Des actions visant la limitation des transferts, telles que la couverture des sols en hiver, la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau, ... sont d'ores et déjà mises en place. Ces dernières seront pérennisées.

**AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE**

On note toutefois que la limitation des transferts pourrait être optimisée, avec notamment une meilleure prise en compte de l'aménagement de l'espace. Même si les pressions sur le bocage se sont réduites par rapport aux 30 dernières années, et que l'on remarque une amélioration de la situation avec des restaurations et créations de linéaires de talus plantés, ces démarches restent encore trop rares et très localisées sur le territoire du SAGE.

De la même manière, le développement des inventaires des zones humides est hétérogène. Des bassins versants tels que le Kermorvan n'ont pas fait l'objet d'inventaires. Et, de nombreuses attentes sont formulées par les acteurs locaux sur ce thème.

De même, la gestion du foncier est capitale pour la poursuite de l'amélioration des pratiques à la parcelle : gestion des épandages, traitements phytosanitaires, entretien de l'espace (zones humides de fonds de vallée, talus plantés ...).

→ En conclusion, le scénario pour l'activité agricole :

- Stabilité des volumes de production, voire une légère augmentation pour les filières laitières, porcines et légumières (suivant les productions).
- Développement modéré des modes de production, tels que filières courtes et agriculture biologique, en fonction de la demande.
- Stabilisation de la pression liée aux activités agricoles : meilleur pilotage de la fertilisation, lié aux exigences réglementaires et aux différents programmes de bassins versants, mais manque de dynamisme pour mettre en place les démarches liées à l'aménagement de l'espace.
- Enjeu important sur le foncier

## B. LES INDUSTRIES ET ARTISANAT

### 1) SITUATION ACTUELLE

L'activité secondaire représente 24% des entreprises et 43% des salariés.

En termes d'activités et selon les codes INSEE, le secteur secondaire regroupe les industries agroalimentaires, la gestion des eaux et déchets ainsi que la construction. L'industrie manufacturière représente plus de la moitié des effectifs du secteur secondaire : 3 495 sur un total de 6 614 et 38% des établissements.

L'industrie agroalimentaire occupe une place importante de l'activité économique du territoire :

- la moitié des effectifs de l'industrie manufacturière soit 24% de secteur secondaire,
- 42% des établissements industriels soit 16% des établissements du secteur secondaire.

12 carrières sont également présentes sur le territoire.

Les derniers chiffres du GREF Bretagne<sup>1</sup> font état d'une relative baisse du nombre d'emplois salariés entre 1999 et 2006 dans le secteur industriel (environ -1% des emplois sur cette période) mais d'une stabilité sur la période 2005-2006. En revanche, le nombre d'emplois salariés dans les industries agroalimentaires montre une légère augmentation sur cette même période alors qu'il s'est stabilisé sur la région Bretagne.

## 2) *LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION*

### CARRIERES

On ne recense pas de projets de créations de carrières sur le territoire du SAGE. En ce qui concerne les carrières présentes actuellement, les années d'échéance de leur autorisation s'échelonnent de 2012 à 2035. Le schéma départemental des carrières fixe les objectifs en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

### INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

L'évolution de la production est très liée à l'évolution des productions agricoles et notamment les productions locales. La production des matières premières sur le territoire constitue un atout. Cependant, la fragilisation pourrait également venir de la dépendance des industries agroalimentaires vis-à-vis des bassins de consommation qui sont éloignés de la Bretagne.

On assiste à une structuration des coopératives, avec notamment le regroupement de Coopagri Bretagne, Even et Terrena, ainsi qu'à une orientation de la production vers les produits à forte valeur ajoutée (beurre, yaourt, crème,...) afin d'être moins exposé à la volatilité des marchés des produits de commodité (tels que la poudre de lait) et de gagner en compétitivité sur les marchés nationaux et européens.

Les projets d'extension des usines peuvent difficilement être connus. Néanmoins, aucun projet d'envergure n'est actuellement prévu. Les projets devraient davantage correspondre en des restructurations d'usines et éventuellement des extensions.

En tendance, on retiendra donc une relative stabilité voire une augmentation des productions de l'industrie agro-alimentaire, avec une orientation globale vers des produits à plus forte valeur ajoutée.

### LES AUTRES INDUSTRIES

L'hypothèse la plus vraisemblable d'évolution des autres activités industrielles du territoire devrait être la stabilité.

Le SCOT du Pays de Brest identifie des espaces réservés à l'installation et au développement des activités économiques. La superficie de ces zones permet de couvrir un besoin de 20 ha par an pour le développement de ces activités.

---

<sup>1</sup> Tableau de bord emploi-formation par pays, Pays de Brest, GREF Bretagne, édition 2009.

### 3) CONSEQUENCES DES EVOLUTIONS INDUSTRIELLES

#### EVOLUTION DES PRELEVEMENTS

Sur le périmètre du SAGE, 4 industries, toutes agro-alimentaires, prélèvent de l'eau. Les besoins en eau de ces industriels sont couverts par des prélèvements directs dans les eaux de surface ou les eaux souterraines (environ 22% des prélèvements totaux réalisés annuellement sur le bassin versant) ou par les « prélèvements » sur le réseau public d'alimentation en eau potable. 63% des prélèvements industriels sont effectués dans les eaux superficielles. 60% des volumes annuels prélevés ont lieu en période d'étiage.

On note une augmentation de 6% pour les volumes prélevés par les industriels sur la période 1998-2007.

Des actions de sensibilisation, telles que celle menée par l'Agence de l'Eau et les Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne via un guide de la gestion de l'eau en entreprise, ainsi que la recherche de procédés industriels les plus efficaces ont permis de diminuer les besoins en eau. Cependant, le développement de produits à forte valeur ajoutée requiert des volumes d'eau plus importants.

En tendance, le développement des activités devrait entraîner une légère augmentation des volumes prélevés compensée en partie seulement par les économies d'eau réalisées.

#### EVOLUTION DES REJETS

Concernant la gestion des eaux usées industrielles, on recense sur le territoire du SAGE, 13 établissements redevables de l'Agence de l'Eau. 5 sont raccordés au système d'assainissement communal, 7 disposent de leur propre système de traitement.

De nombreux progrès sont à noter ces dernières années sur les performances épuratoires des stations d'épuration collectives ainsi que sur les installations d'épuration autonomes industrielles. Les normes de rejets des industriels, fixées par arrêté préfectoral, tiennent compte de l'acceptabilité du milieu. Les installations autonomes industrielles font de plus l'objet de contrôles liés au classement ICPE.

A noter que, pour certains des industriels dotés d'un assainissement « autonome », c'est-à-dire sur site, les normes de rejet fixées pourraient limiter le développement de l'activité sur le site existant.

A noter que la réglementation ICPE impose également une gestion des eaux pluviales ainsi que du risque de pollution accidentelle.

En tendance, la pression des rejets devrait rester stable, malgré une légère augmentation de l'activité industrielle, du fait des obligations réglementaires.

→ En conclusion, le scénario pour l'activité industrielle :

- Légère augmentation des volumes de production pour les industries agroalimentaires, avec orientation de la production vers des produits à forte valeur ajoutée,
- Stabilité pour les autres activités,
- Légère augmentation des volumes d'eau prélevés,
- Pression des rejets stables.

## C. LES USAGES LITTORAUX

*La description de l'évolution des usages littoraux présentée dans cette partie tient du dire d'experts rencontrés lors des entretiens préalables à la définition des tendances. Le constat apparaît comme relativement pessimiste. Néanmoins, ceci est à nuancer au regard du dernier bilan sur la qualité de l'eau de l'IFREMER.*

La composante littorale du territoire est forte. Les activités y étant associées sont à la fois professionnelles, mais aussi de loisir.

A l'issue du diagnostic (2010), une partie des usages littoraux sur le territoire du SAGE se sont révélés comme pouvant être impactés par des problématiques de qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il s'agit des activités de récolte – élevage pratiquées sur l'estran ou dans les baies et abers : pêche à pied, conchyliculture et récolte d'algues de rive.

### 1) LA PECHE

#### PECHE EN MER

Ainsi, l'activité pêche embarquée est considérée comme activité potentiellement impactante sur le milieu (au niveau des ports), mais non ou peu impactée. En effet les zones de pêche ne sont pas soumises aux apports du bassin versant de façon significative, du fait de l'importance des courants sur le secteur.

- **Contexte économique et réglementaire**

Sur le secteur de la criée de Brest, 2 000 T de **poissons** sont débarquées chaque année d'après le Comité Local des Pêches<sup>2</sup>.

Les données de volumes débarqués en criée de Brest affichent un été de 1436 T en 2007, 1496 T en 2008 et 1354 T en 2009<sup>3</sup>. La principale espèce pêchée par les professionnels du périmètre du Bas Léon est la lotte<sup>4</sup>. Le principal port de pêche du secteur est le Conquet, qui compte une trentaine de navires<sup>5</sup>.

Une des particularités du territoire du Bas Léon est la pêche en mer **d'algues** (*Laminaria Digitata* et *Laminaria Hyperborea*). Lanildut est le premier port goémonier<sup>6</sup>d'Europe. 40 à 50 000T<sup>7</sup> de laminaires sont débarquées chaque année sur le territoire.

Les ports de pêche du territoire ne sont pas équipés pour le carénage : L'aire de carénage de l'Aber Wrac'h n'est pas utilisée par les pêcheurs : ils se rendent en effet dans le Finistère Sud pour effectuer ce type de travaux. Du fait de la gestion de la flotte, cette activité est donc potentiellement impactante. Les résidus de carénage sont des déchets, dont certains classifiés de déchets dangereux, et doivent à ce titre être éliminés dans des installations autorisées au titre du Code de l'Environnement<sup>8</sup>. La

---

<sup>2</sup> Etat des lieux du SAGE, 2010

<sup>3</sup>Le Marin – Supplément Ports de Pêche, 2009 et 2010

<sup>4</sup> Toutefois, il faut bien rappeler que les zones de pêche sont en dehors du périmètre du SAGE

<sup>5</sup> CCI de Brest, 2010

<sup>6</sup> Relatif à la pêche aux algues

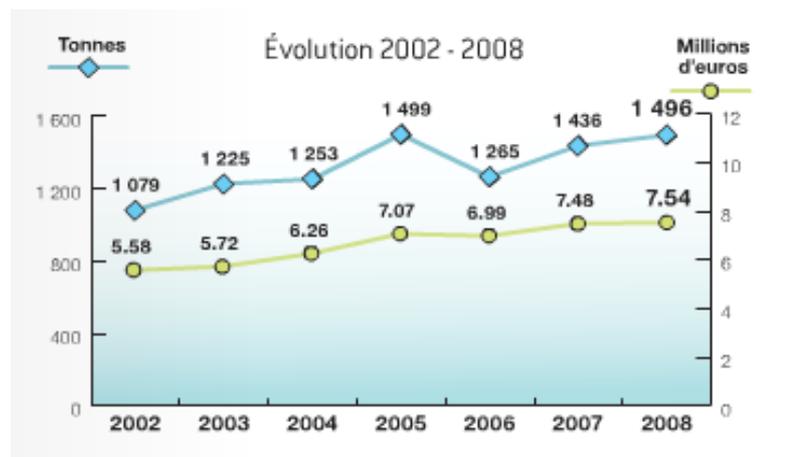
<sup>7</sup> Chambre syndicale des Algues et des Végétaux Marins, 2010

<sup>8</sup> SDAGE Loire Bretagne 2010-2015

Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest, gestionnaire des ports du Conquet et Lanildut (les deux principaux ports d'accueil des navires de pêche sur le territoire du SAGE), projette d'aménager une cale de carénage pour chacun d'eux. Cela permettrait de limiter l'impact de la flotte de pêche sur la qualité des eaux littorales du secteur.

- **Evolution**

Les entretiens avec les acteurs du territoire ont montré que la flottille se maintient sur le secteur, à la différence de ce qui peut être constaté dans le sud du département. Les volumes débarqués en criée de Brest ont toutefois diminué de 9,5% entre 2008 et 2009<sup>9</sup>, après une progression quasi continue sur la dernière décennie.



**Graphique 1 : Evolution des tonnages et valeurs débarquées en criée de Brest**

Source : Le Marin – Supplément Ports de Pêche, 2009

Pour la pêche d'algues en mer, l'activité a légèrement diminué depuis 2008, avec la baisse des quotas. Ces quotas sont directement liés aux capacités de traitement des deux entreprises qui rachètent les algues aux pêcheurs. La mise aux normes de ces usines a engendré une baisse de quotas en 2010. Ainsi, les apports d'algues sont supérieurs à la demande, et la flottille est mise en péril : 5 bateaux étaient inscrits au plan de sortie de flotte<sup>10</sup> en 2009 sur le Finistère Nord.

### PECHE A PIED (PROFESSIONNELLE ET DE LOISIR)

#### Contexte économique et réglementaire

La pêche à pied se pratique sur le secteur, comme sur la plupart des côtes bretonnes.

- Pêche à pied professionnelle :

Le gisement des Blancs Sablons est exploité par des professionnels, pour le ramassage des tellines. 12 professionnels disposent de licences pour ramasser des tellines sur ce site. Environ 1 500 kg de tellines y sont récoltées chaque année<sup>11</sup>. Il s'agit d'un site mineur de récolte à l'échelle du département, où 51 pêcheurs disposent d'une licence pour la pêche de la telline.

- Pêche à pied de loisirs :

Différents sites sont exploités dans le cadre de la pêche à pied de loisir. Un comptage a été

<sup>9</sup> Le Marin – supplément ports de pêche – mars 2010

<sup>10</sup> Aide financière versée à certains patrons de pêche pour envoyer leur navire à la casse suite à une baisse des quotas, interdiction de pêcher, ...

<sup>11</sup> 1512 kg en 2010 ; environ 1400 kg en 2009 – Source : DDTM 29

effectué par le Parc Marin d'Iroise, et a totalisé 536 personnes sur le secteur des Blancs Sablons à la grande marée d'août 2010. C'est d'un des sites les plus fréquentés du Parc avec la Baie de Douarnenez. De même, l'Anse de Goulven est un site de pratique de cette pêche à pied de loisir, mais est classé insalubre.

Les zones de pêche à pied professionnelle sont contrôlées sur les aspects microbiologie (réseau REMI de l'Ifrémer), pour les algues toxiques (Réseau REPHY), et la qualité chimique (mesure de concentrations en plomb, cadmium et mercure). Ainsi le secteur des Blancs Sablons est classé en B<sup>12</sup>, ce qui oblige les professionnels à purifier les coquillages en bassin avant commercialisation.

Pour la pêche à pied de loisir, seul le site de l'Anse de Goulven est suivi par la DT-DRCS<sup>13</sup>. La pêche à pied de loisir y est **interdite** en raison de dépassements réguliers du seuil réglementaire (230 *E. Coli* / g de chair liquide inter valvaire).

Cet usage n'est donc pas satisfait en raison des problématiques de qualité de l'eau : bactériologie et phytoplancton toxique.

### Evolution

Pour la pêche à pied professionnelle, en raison d'une baisse du stock de tellines sur les deux sites autres sites de pêche à pied du Finistère (Audierne et Douarnenez), les 51 pêcheurs du Finistère devraient pouvoir exploiter les trois gisements du département, et par conséquent, celui des Blancs Sablons devrait être davantage exploité. Ce projet de fusion des gisements de tellines pourrait voir le jour dès mai 2011.

L'activité pêche à pied de loisirs est stable.

Mais la qualité de l'eau se dégrade avec un risque de pénaliser une activité économique professionnelle et un risque sanitaire potentiel notamment vis-à-vis des sites de pêche à pied de loisir.

→ En résumé, les volumes de **pêche en mer** et la flottille devraient se maintenir sur le secteur. La pêche en mer d'algues, après une légère baisse de l'activité en 2008 (tonnage puis flottille), devrait rester relativement stable. L'activité est **potentiellement impactante** du fait du manque d'aires de carénage, mais des projets sont prévus, ce qui permettrait une réduction des risques de pollution par résidus de carénage.

Pour la **pêche à pied**, l'activité professionnelle devrait se développer sur les Blancs Sablons à assez court terme ; le nombre de pratiquants de la pêche à pied de loisirs devrait rester stable. L'activité est néanmoins **impactée** par les problématiques de qualité de l'eau en provenance du bassin versant. Le risque de non satisfaction sanitaire est ainsi croissant.

## 2) LA CONCHYLICULTURE

### CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

Sur le territoire du SAGE l'activité conchylicole est concentrée sur le secteur des Abers (Wrac'h et Benoit). La production annuelle est de 2 000 T<sup>14</sup>, dont 1400 T d'huîtres, 550 T de moules, et le reste de la production concerne les coques et ormeaux. Cette activité génère 87 emplois ETP<sup>15</sup> répartis entre 11 entreprises. Le chiffre d'affaires associé est de 7,5 millions d'euros.

La quasi-totalité des zones conchylicoles du secteur est classée en B<sup>16</sup>, sauf l'île de la Croix au

<sup>12</sup> Arrêté préfectoral n°2004/1377 du 26 octobre 2004

<sup>13</sup> Ancienne DDASS

<sup>14</sup> SRC Bretagne Nord, 2010

<sup>15</sup> Equivalent Temps Plein

<sup>16</sup> Arrêté de classement des zones conchylicoles du Finistère du 26 octobre 2004 et

débouché de l'Aber Wrac'h. Le nombre d'alertes a diminué depuis 2007 (2006 et 2007 ont été des années « record » en termes d'alertes pour contamination microbiologique) ; mais cela n'empêche pas que le bruit de fond se dégrade.

L'activité est stable depuis une dizaine d'années en tonnage, et en nombre d'actifs. Les créations de concessions sont bloquées sur le secteur des Abers<sup>17</sup> afin de garder un équilibre entre les différents usages sur le secteur, et une capacité d'apports du milieu.

En revanche, la qualité de l'eau se dégrade, et ce malgré une véritable sensibilisation au problème sur le secteur, depuis une vingtaine d'années, avec notamment l'installation « au large » du rejet de la stations d'épuration de Landéda, Lannilis, et d'une usine<sup>18</sup> ; le travail des programmes de bassins versants ... Face à ces mesures qui « ne paient pas » (la tendance à la dégradation étant croissante), les professionnels et leurs représentants ont fait sentir leur dépit, mais sont bien conscients que les efforts doivent continuer. Le secteur des Abers est un des plus préoccupants en Bretagne Nord pour la Section Régionale Conchylicole.

#### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Une nouvelle réglementation de 2006<sup>19</sup> supprime la tolérance qui existait par rapport au seuil de 230 E. Coli pour le classement d'une zone conchylicole en A. Le risque est donc le déclassement en B de certaines zones (et notamment l'obligation de purification associée) voire de glisser vers un classement en C qui requerrait une purification ou un reparcage, comme c'est déjà le cas, mais de longue durée (à ce moment là). Le nouvel arrêté de classement devrait être validé tout début 2011 et prévoit de déclasser en B la zone Trévors (déjà provisoirement déclassée par arrêté préfectoral, voir note précédente).

Une nouvelle réglementation du « domaine de la microbiologie », concernant les contaminations virales, a été proposée par la Commission Européenne et devrait être mise en place d'ici 2 à 3 ans. Elle fixera un seuil de charge virale à ne pas dépasser. Des travaux sont en cours sur la mesure de cette charge virale.

#### LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Alors que les superficies des concessions sont stables sur le territoire du SAGE depuis plusieurs années, une concession d'ormeaux devrait être créée à Guissény, sur 5 Ha. L'étude d'impact est en cours.

La profession s'interroge aussi sur un certain nombre de menaces :

- La dégradation de la qualité microbiologique des eaux. La Section Régionale Conchylicole a beaucoup d'attentes envers le nouveau procédé mis en place par l'Ifremer, qui devrait permettre de déterminer l'origine des bactéries présentes dans l'eau (déterminant s'il s'agit de bactéries humaines, porcines, bovines, ...) <sup>20</sup>.

---

*arrêté préfectoral du 3 septembre 2008 déclassant provisoirement la zone Trévors en B.*

<sup>17</sup> Arrêté Préfectoral n°2007-1211 du 18 septembre 2007, portant Schéma des structures des exploitations de cultures marines du Finistère

<sup>18</sup> Son extrémité se situe à 700 m environ au Nord-Est de l'île Guénioc à la cote - 10 NGF

<sup>19</sup> Règlement européen CE 854/2004 modifié par le règlement 1666/2006

<sup>20</sup> A l'heure actuelle, des concentrations très élevées en bactéries sont requises pour que les mesures fonctionnent. Dans environ deux ans, des mesures devraient être possibles directement dans les coquillages (source : Ifremer)

- Les impacts potentiels des micropolluants issus du bassin-versant (une étude commence sur ce sujet, au niveau national)
- La présence d'algues vertes qui pénalisent les activités, en particulier les algues vertes sur vasières – lorsque les huîtres sont produites
- Le « retour » de *Alexandrium* » en Baie de Morlaix à l'été 2010, qui serait très pénalisant sur le secteur (il est particulièrement nocif pour les moules, très présentes en Aber Benoit).
- La surmortalité des huîtres juvéniles qui a très fortement frappé les ostréiculteurs en 2010 (jusqu'alors relativement « épargnés » par les effets du virus). Ce problème n'est pas propre au territoire du SAGE mais affecte l'ensemble de la profession.

La tendance de l'activité est à la stabilité (même si une légère baisse de la production pourrait être observée à court terme, en raison des surmortalités des naissains d'huîtres observées cette année).

En revanche, la tendance à la dégradation de la qualité de l'eau génère des risques de déclassement, des risques économiques non négligeables et une non-satisfaction de l'usage, si la qualité des eaux ne s'améliore pas.

### 3) LA RECOLTE D'ALGUES DE RIVE

#### CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

Le ramassage des algues de rives est une pratique typique du territoire. La récolte concerne deux types d'algues : algues brunes et algues alimentaires, soit une douzaine d'espèces, utilisées pour l'agroalimentaire, la cosmétique, et l'agriculture (engrais). La pratique se concentre sur l'estran des plages situées au nord de l'aber Ildut.

Sur le périmètre du SAGE, on dénombre 500 récoltants (professionnels ou occasionnels), qui récoltent un volume annuel d'environ 2,5 T soit 50 % des récoltes à l'échelle de la région bretonne. Le chiffre d'affaires associé est de 550 000 € à l'échelle de la Région.

La Chambre Syndicale des Algues et le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins, via le groupe de travail Algues de rives, ont mis en place une gestion de la ressource par zonage et mise en place de jachères. Une cartographie des zones de récolte est en cours de réalisation.

#### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le règlement européen du 5 août 2009 (n°710/2009) rend possible la production et la récolte d'algues sous le label « bio » si 3 critères sont respectés – concernant la qualité de l'eau des sites de récolte :

- Les algues doivent être cueillies dans des zones côtières de haute qualité écologique, où l'eau de mer est régulièrement contrôlée. Les zones de cueillette doivent être autant que possible éloignées des sites d'industries lourdes et des zones de marées vertes
- La cueillette doit respecter le milieu naturel de l'algue, et ce sur le long terme. Autrement dit, elle doit respecter la faune (poissons, crustacés) et la flore qui entourent l'espèce d'algue cueillie.
- La cueillette doit être raisonnable pour ne pas mettre en danger le peuplement de l'espèce sur la zone. L'algue sauvage présente sur la zone côtière doit donc faire l'objet d'un recensement rigoureux dans le temps, afin de suivre son évolution quantitative (par exemple : nombre de pieds ou nombre d'hectares).
- Des pratiques durables de cueillette doivent être utilisées à tous les stades de la production : une cueillette excessive des jeunes pousses est par exemple interdite.

Une mauvaise transcription de ce texte en France conduit les organismes certificateurs à exiger, en plus du bon état écologique des zones de ramassage, leur bon état chimique.

Du fait de l'absence de suivi propre à cet usage, le classement de l'état des zones de ramassage est basé sur des points de suivi ponctuels du réseau RCO/RCS qui se trouvent bien souvent hors des zones de ramassage et qui peuvent déclasser l'ensemble de la masse d'eau.

Les premières demandes de labellisation sur le territoire, à l'automne 2010, ont ainsi été refusées par les organismes certificateurs car les masses d'eau ne correspondaient pas aux critères exigés.

Cette situation est très problématique pour la profession, en particulier pour les entreprises locales qui souhaitent être labellisées, et ne peuvent l'être aujourd'hui en utilisant des produits locaux.

Des discussions sont en cours, impulsées par la Chambre Syndicale des Algues et des Végétaux Marins, avec l'Agence de l'Eau, l'Ifremer, le Parc Marin d'Iroise, pour faire évoluer cette méthode de classement. Les discussions portent sur les possibilités de faire des prélèvements sur les zones de récolte, ou du moins à une échelle plus restreinte que celle des masses d'eau ; en particulier sur la question des micropolluants.

#### LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le suivi de l'évolution des tonnages récoltés est complexe. La Chambre Syndicale des Algues et des Végétaux Marins effectue un suivi des algues achetées par les entreprises membres de la Chambre. Mais ces entreprises ne constituent pas l'ensemble de la filière, et d'une année sur l'autre certaines deviennent membres ou se retirent, et en fonction de leur taille, cela peut grandement fausser les chiffres.

L'absence de réseau de suivi de la qualité de l'eau spécifique à cet usage, et le refus de labellisation « bio » constaté cette année, constituent une menace pour la filière locale. En particulier en raison de la concurrence potentielle d'autres pays comme l'Espagne ou l'Argentine ayant des algues labellisées « bio ».

Pour autant, depuis environ 20 ans, l'activité se diversifie. 30 PME ont été créées, dans le secteur de la transformation d'algues et la fabrication de produits à haute valeur ajoutée. La production est de plus en plus raffinée.

La tendance de l'activité devrait être à la stabilité, avec un risque de diminution si l'usage est réellement pénalisé par le fait que l'évaluation de la qualité des eaux se base sur une échelle inadéquate.

## D. ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS

### 1) *TOURISME*

#### CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

**L'activité touristique sur le territoire du SAGE se concentre fortement sur ses communes littorales**, en particulier dans sa partie sud au niveau du Conquet et Plougonvelin, et au nord à Brignogan.

En effet, **l'attractivité du territoire est principalement liée à la qualité des paysages littoraux**, pour les promenades, le nautisme, la pêche à pied, et la baignade. Le territoire essaie également de développer le tourisme dans les terres. Cette volonté se traduit par la mise en place du Pôle d'Excellence Rurale « développement touristique de nos richesses naturelles et culturelles », porté par le Pays Touristique Pays des Abers – Côte des Légendes.

La capacité d'accueil sur le territoire du SAGE est de 60 550 lits touristiques, avec une forte prédominance de lits en résidences secondaires (75% des lits touristiques). Concernant les lits marchands, 65 % d'entre eux sont proposés en campings. **Cette capacité permet en saison d'augmenter de 50 % la population sur le territoire ce qui constitue une pression importante sur les**

**systèmes d'assainissement.** Certains territoires proposent des aides financières pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels, avec une priorité pour les résidences implantées à proximité directe du littoral, et qui sont souvent des résidences secondaires.

Une partie des estivants sont également installés dans des **mobil-homes ou caravanes sur des terrains littoraux non constructibles et souvent non équipés de systèmes d'assainissement.** Certaines collectivités mettent en place des points de collecte des eaux usées (exemple : Guissény, Kerlouan), et des zones dédiées pouvant être utilisées par les caravanes non sédentarisées. Mais ces zones sont pour la plupart en retrait du littoral, et ne sont donc pas systématiquement utilisées par les touristes, loin de là.

Les campings du territoire sont souvent implantés à proximité directe du littoral, sur les dunes (Porspoder, Lampaul-Ploudalmézeau, Kerlouan, Guissény, Plounéour-Trez, ...). D'après les différents échanges réalisés lors des entretiens, il s'est avéré **que les systèmes d'assainissement de ces campings ne sont pas toujours aux normes. Le travail des SPANC est toutefois en cours de régularisation de ces situations.**

#### ELEMENTS DE TENDANCE - EVOLUTION

Les types d'activités pratiquées par les touristes sont constantes, A la différence de certains secteurs littoraux où l'on observe un glissement des activités purement balnéaires, vers une découverte du milieu (ballades, visites ...), les activités des touristes du Nord Finistère sont déjà diversifiées, du fait de la fraîcheur du climat, qui ne permet pas de se cantonner à des activités de baignade.

Les facteurs d'évolution à noter sont :

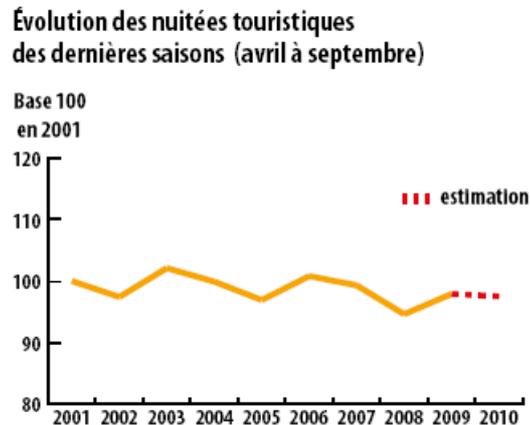
- Une volonté de **diversifier l'offre en matière d'hébergement marchand de plein air** par l'aménagement de mobil-homes ou chalets, afin d'allonger la saison touristique. Pour autant la mise en place de ces aménagements est délicate pour la plupart des campings qui sont soumis à la Loi Littoral. Ainsi, certaines communes comme Porspoder, ont prévu dans leur PLU, des espaces permettant le déplacement des campings dans la zone urbanisée, où il sera plus facile de prévoir l'implantation de tels aménagements.
- On dénombre quelques projets de développement de résidences de tourisme sur le territoire.
- **Une mobilisation des acteurs du territoire pour organiser l'offre touristique comme le montre la création de deux Etablissements Publics Industriels et Commerciaux dans le secteur touristique**, sur la Communautés de Communes du Pays des Abers et du Pays de Lesneven - Côte des Légendes. Cette nouvelle organisation, qui regroupe les différents Offices de Tourisme des intercommunalités, va permettre de mutualiser les moyens et de disposer d'une véritable structure en charge du développement touristique à l'échelle de ces intercommunalités.
- Des projets de développement touristique dans le cadre du **Pôle d'Excellence Rural**<sup>21</sup> : Véloroute, centre de ressources dur l'environnement à Guissény ou l'organisation des accès aux plages (mise en place des toilettes sèches, organisation des stationnements, ...).

Les contraintes au développement du tourisme, évoquées par les acteurs rencontrées pour l'élaboration de ce scénario tendanciel sont :

- **L'image négative de la prolifération des algues vertes**, en particulier sur le secteur de Guissény, de certaines plages et baies à Landéda, et globalement à l'échelle de l'ensemble du territoire.
- Le manque de notoriété de certains secteurs (cas de la Côte des Légendes, qui va travailler à communiquer sur son image dans le cadre de l'EPIC nouvellement créé).
- La forte sensibilité du territoire aux conditions météo, en termes de fréquentation touristique. Les trois dernières années ayant été marquées par des étés particulièrement mauvais.

<sup>21</sup> Porté par le Pays Touristique Côt

- Le contexte global de stabilité voire baisse de la fréquentation touristique à l'échelle de la région bretonne depuis une dizaine d'années :



**Graphique 2 : Evolution des nuitées touristiques en Bretagne depuis 2001**

Source : Observatoire du tourisme de Bretagne, 2010

Sur le territoire du SAGE, la fréquentation est donc stable depuis plusieurs années, voire en légère baisse sur les trois dernières du fait des mauvaises conditions météo.

## 2) Baignade

### CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

La qualité des eaux de baignade est un enjeu important pour les pratiques de baignade et de nautisme léger (surf, dériveur, ...), et pour l'image du territoire.

77 sites de baignade (sur la façade littorale) sont suivis en période estivale sur le territoire, et trois sites sont suivis à l'année par un réseau commun au Parc Marin d'Iroise et à la Surf Rider Foundation.

La directive Eaux de baignade 2006/7/CE impose de nouveaux seuils, un nouveau mode de calcul. La directive prend notamment en compte les phénomènes de marées vertes. Elle rend obligatoire pour 2011 la réalisation de profils de baignade par les communes. La plupart des communes du territoire ont fait réaliser (ou sont en cours) ces profils de baignade, par le biais de marchés groupés.

Une simulation du classement des plages du territoire a été effectuée par la délégation territoriale de l'ARS (ancienne DDASS). Les résultats sont les suivants :

- Excellente qualité : 37
- Bonne qualité : 18
- Qualité suffisante : 11
- Qualité insuffisante : 12

L'objectif, dans le cadre de cette nouvelle réglementation, est l'atteinte d'une qualité des eaux au moins suffisante en 2015.

ELEMENTS DE TENDANCE - EVOLUTION

Aujourd'hui les simulations réalisées par la DT-ARS font état de 12 plages ne répondent pas à ces critères. **La mise en place de cette nouvelle réglementation dégrade donc la situation sur le territoire du Bas Léon – au regard de la réglementation** (à l'heure actuelle, la baignade est interdite sur 5 plages, classées en C).

**Les profils de baignade en cours devront identifier les sources à l'origine des dégradations, pour les plages classées en qualité insuffisante, et devront proposer des solutions pour améliorer la qualité des eaux.** Mais en tendance ce n'est pas une activité qui vraiment vocation à se développer du fait du climat actuel.

Au regard de l'évolution du classement des plages de 2004 à 2009 (paramètre bactériologie), la qualité des eaux de baignade sur le territoire du SAGE a évolué de manière positive sur certain territoires (en particulier sur la côte orientée au Sud, et sur les plages des Communautés de Communes du Pays des Abers et de la Cote des Légendes), mais s'est dégradée sur d'autres (en particulier sur les communes de la Communauté de Commune du Pays d'Iroise, au nord du Conquet).

|                     |                   |                    |                       |
|---------------------|-------------------|--------------------|-----------------------|
| <b>Amélioration</b> | Locmaria Plouzané | <b>Stabilité</b>   | Lampaul-Ploudalmézeau |
|                     | Plougonvelin      |                    | Guissény              |
|                     | Le Conquet        | <b>Dégradation</b> |                       |
|                     | Saint-Pabu        |                    | Ploumoguer            |
|                     | Landéda           |                    | Plouarzel             |
|                     | Plouguerneau      |                    | Lampaul-Plouarzel     |
|                     | Kerlouan          |                    | Porspoder             |
|                     | Brignogan         |                    | Landunvez             |
|                     | Plounéour-Trez    |                    | Ploudalmézeau         |

**Tableau 3 : Evolution de la qualité des eaux de baignade depuis 2004 par commune**

*Source : cartes de l'atlas Diagnostic, 2009*

### 3) ACTIVITES NAUTIQUES ET DE PLAISANCE

#### PLAISANCE

##### - Eléments de contexte et situation actuelle

Le territoire du SAGE compte 18 ports dont 1 port de plaisance structurant (le Port de l'Aberwrac'h) et 96 sites de mouillage. La flotte est constituée de 5 500 unités<sup>22</sup> sur les 21 600 que compte le Finistère<sup>23</sup>. La moitié des unités mesure moins de 6 m, et une bonne partie de ces navires sont stockés dans les jardins des plaisanciers, et mis à l'eau depuis les cales, pour la journée. Les trois principaux sites d'accueil de l'escale sont, par ordre d'importance, le Port de l'Aber Wrac'h, celui de Palluden, et enfin celui de l'Aber Ildut.

Le poids économique de la filière nautique est important. A l'échelle du département, il représente<sup>24</sup> :

- 13 M € de CA pour les ports de plaisance – 105 emplois
- 265 M € de CA pour les entreprises nautiques et 2 423 emplois directs

Les sites de plaisance organisés sont saturés et disposent de listes d'attente. Toutefois, cette

<sup>22</sup> Donnée : état des lieux, 2009

<sup>23</sup> NEF, 2009

<sup>24</sup> NEF, 2010

pression est modérée puisqu'environ 125 bateaux sont inscrits sur les listes du territoire en 2009 contre un manque de places dans le Finistère estimé à 2000 anneaux<sup>25</sup>. Sur le territoire du SAGE Un plaisancier trouve ainsi de manière relativement rapide une place pour son bateau.

En termes d'évolution, les immatriculations de bateaux ont fortement ralenti depuis 2008 (en raison de la conjoncture économique), mais le stock de navires continue de progresser. Le chiffre d'affaire des entreprises nautiques a progressé de 60% en 10 ans<sup>26</sup>.

#### - Equipements pour préserver la qualité de l'eau

Les ports du secteur offrent peu d'infrastructures pour préserver la qualité de l'eau (sanitaires, récupération des eaux grises – noires, aires de carénage). **On compte 2 aires de carénage aux normes, au port de l'Aberwrac'h, et aucune aire en Aber Benoît et Aber Ildut.** Des pratiques de carénages sauvages, impactantes en termes de qualité de l'eau, sont ainsi constatées.

L'Aber Benoît est contaminé en TBT<sup>27</sup>. Même si cette substance est interdite dans les peintures anti-fouling depuis une quinzaine d'années, cela témoigne de pratiques anciennes de carénage sauvage. Et comme l'Aber n'est toujours pas équipé d'une aire de carénage, on peut supposer que ces pratiques continuent. Les effluents de carénage restent des substances polluantes pour le milieu.

Toutefois, les acteurs locaux s'organisent pour améliorer cette situation :

- Régularisation en cours des mouillages sauvages sur la partie nord du territoire (1650 unités concernées)
- Plusieurs projets d'aménagement d'aires de carénage pour la plaisance et la pêche devraient voir le jour d'après les acteurs locaux rencontrés. Après une phase de concertation des différents acteurs sur les techniques envisageables pour stopper les pollutions générées par les pratiques de carénage sauvage (peintures propres, ...), l'option d'aménager des aires de carénage est apparue inéluctable. Il n'y a pas d'échéances pour ces différents projets.
- Projet d'organisation de la plaisance dans l'Aber Benoit (carénage, sanitaires, ...)

#### NAUTISME LEGER

Sur le territoire, 24 structures permettent la pratique du nautisme léger (surf, voile, char à voile, ...). Cela représente 20 % des structures du département et un impact économique associé, de 873 emplois ETP<sup>28</sup> et 34 M € de chiffre d'affaires (dans le Finistère). 64 % des recettes des structures sont liées au tourisme à l'échelle du département.

Au-delà de l'offre de ces structures, de nombreux pratiquants s'adonnent à leurs loisirs nautiques de manière autonome, en particulier en surf, le kayak ou kite surf, sur différents « spots » (cf. cartes état des lieux). Le développement de ces pratiques « libres » pose la question de l'équipement des sites d'accueil (parkings, sanitaires).

On constate le développement des pratiques de surf, kayak et de char à voile, et un léger recul des pratiques voile (licenciés) et compétition. Le chiffre d'affaires des structures nautiques du Finistère progresse depuis 10 ans.

---

<sup>25</sup> ADEUPA 2009, NEF 2010

<sup>26</sup> NEF, 2010

<sup>27</sup> J.Y. Piriou, Ifremer, 2010

<sup>28</sup> Nautisme en Finistère, 2010

4) *PECHE SUR COURS D'EAU*

Le nombre de cartes de pêche vendues au titre de l'année 2009 était de 250 pour l'AAPMMA de Saint Renan et de 1002 pour l'AAPPMA du Pays des Abers –Côtes des Légendes. Cette activité ne représente pas une forte pression sur les peuplements piscicoles.

L'activité de la pêche à la ligne est bien implantée sur l'ensemble des principaux cours d'eau et plans d'eau du territoire et tend même à se développer sur les cinq dernières années.

⇒ L'évolution tendancielle des usages récréatifs est donc globalement :

- **stabilité de la fréquentation touristique**, avec une **mise aux normes progressive (mais non achevée) des hébergements** en terme d'assainissement.
- Amélioration de la qualité des eaux de baignade en tendance à moyen terme (permise par la réalisation des profils de baignade).
- Les pratiques plaisancières sont assez stables, avec une amélioration probable, sur les dix années à venir, des pratiques de carénage.
- Certaines pratiques de nautisme léger se développent et soulèvent la question de l'équipement des sites d'accueil (accès aux zones de mouillage et de pratiques nautiques, stationnement, sanitaires, ...).

## III.2. EVOLUTION DES ACTIVITES DOMESTIQUES ET DES INFRASTRUCTURES

### A. EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE ET DE L'HABITAT

1) *EVOLUTION DE LA POPULATION*

La population permanente sur le territoire du SAGE du Bas-Léon représentait en 2006 environ 125 000 habitants. Les différents recensements INSEE antérieurs sur le territoire font état d'une augmentation globale de 58% de la population sur la période 1968-2006, soit une progression de 1,2 %/an. Cette évolution est néanmoins hétérogène sur le territoire. Si on conserve ce même taux de croissance pour la période 2006-2020, la population du territoire du SAGE atteindrait **147 800 habitants à l'échéance 2020**.

Le SCOT du Pays de Brest fixe comme objectif 950 ménages supplémentaires par an sur l'ensemble des communes du Pays de Brest. Le territoire du SAGE représentant environ 50% du pays de Brest, la population totale sur le bassin versant du SAGE du Bas-Léon atteindrait ainsi environ **131 650 habitants en 2020**.

Une étude récente de l'INSEE réalisée en 2010<sup>29</sup> estime, selon trois scénarios, les taux d'accroissement annuels moyens de la population du Finistère sur la période 2007-2020.

| Scénarios | Population du Finistère (en milliers) |      |      |      | Taux d'accroissement annuel moyen de la population (en %) |                            |            |           |                            |            |           |
|-----------|---------------------------------------|------|------|------|-----------------------------------------------------------|----------------------------|------------|-----------|----------------------------|------------|-----------|
|           | 2007                                  | 2020 | 2030 | 2040 | 2007-2020                                                 | Dont contribution au solde |            | 2030-2040 | Dont contribution au solde |            | 2007-2040 |
|           |                                       |      |      |      |                                                           | naturel                    | migratoire |           | naturel                    | migratoire |           |
| bas       | 886                                   | 936  | 961  | 979  | 0.42                                                      | -0.1                       | 0.52       | 0.19      | -0.27                      | 0.46       | 0.3       |
| central   | 886                                   | 951  | 997  | 1039 | 0.54                                                      | 0.03                       | 0.52       | 0.42      | -0.08                      | 0.5        | 0.49      |
| haut      | 886                                   | 967  | 1034 | 1102 | 0.67                                                      | 0.15                       | 0.53       | 0.64      | 0.13                       | 0.51       | 0.66      |

**Tableau 4 : Population du Finistère et taux d'accroissement annuel moyen de la population en 2020, 2030 et 2040**

Source : INSEE, 2010

Selon les scénarios envisagés, la population du SAGE à l'échéance 2020 atteindrait :

|                  | Population 2020 |
|------------------|-----------------|
| Scénario bas     | 132 554         |
| Scénario central | 134 789         |
| Scénario haut    | 137 250         |

Ces prévisions sont inférieures à celles prises en référence dans le SCOT (différence de 20 000 habitants à l'échéance 2020 entre les deux approches).

Les prévisions liées au scénario bas s'avèrent proches de celles du SCOT.

## 2) MODE D'URBANISATION

Les principales prévisions du SCOT du Pays de Brest concernant l'urbanisation du territoire sont :

- La construction entre 2007 et 2020 de **1 050 logements supplémentaires par an**. Cette estimation se base sur les hypothèses d'évolution démographique et touristique présentées précédemment mais également sur une tendance à la diminution du nombre d'occupants par logement.
- Une consommation foncière de **20 ha par an** pour le développement des activités économiques. D'ici 2020, les besoins fonciers des entreprises s'élèveraient donc à 200 ha.

Dans le même temps, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Pays de Brest rappelle que le développement des activités doit être réalisé tout en contribuant aux objectifs de moindre impact sur l'environnement (gestion économe de l'eau potable, de l'énergie mais également extension économe en espace, ...)

Ainsi, afin de concilier ces objectifs et les prévisions d'aménagement du territoire, le projet politique du SCOT prévoit :

- Sur la façade littorale, des principes d'aménagement cohérents avec la Loi littorale en assurant un renouvellement et une densification des espaces déjà construits et en évitant la formation d'un front bâti continu parallèle au rivage
- Une préservation des espaces agricoles et naturels en limitant le mitage des terres lié à l'urbanisation, en confortant le rôle des pôles de vie existants et en privilégiant le renouvellement urbain.

<sup>29</sup> Projections démographiques à l'horizon 2040 en Bretagne, décembre 2010

Ce projet politique peut paraître en contradiction avec les choix actuels des populations qui recherchent essentiellement un mode d'habitat pavillonnaire en zone périurbaine à proximité des services ou à la campagne.

### 3) CONSEQUENCES DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

#### CONSEQUENCES SUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le SCOT estime à 131 650 la population permanente du territoire du SAGE à horizon 2020. Soit une augmentation de 6 650 habitants.

S'agissant de consommation d'eau potable, la population actuelle (125 000 habitants environ) consomme environ 5 millions de m<sup>3</sup>, soit environ 110 litres d'eau par jour.

Ainsi, sur la base d'une consommation unitaire de 110 litres par jour, 131 650 personnes consommeraient de l'ordre de 5,2 millions de m<sup>3</sup> par an, soit un volume légèrement supérieur à l'actuel.

L'étude départementale de 2005 jugeait les ressources actuelles suffisantes pour assurer les besoins futurs du territoire. Des interconnexions existent sur le territoire avec le Syndicat Mixte du Bas Léon et avec Brest Métropole Océane (BMO) et permettent d'assurer l'approvisionnement en eau lors des pics de demande en période estivale ainsi que la sécurisation des approvisionnements en cas de pollution, de panne ou de pénurie...

La difficulté est davantage liée à la nécessité d'assurer la conformité des eaux brutes sur les prises d'eau de l'Aber Wrac'h et du Kermorvan.

→ Globalement, on constate une augmentation légère des besoins en eau liée à la croissance de la population et également, mais dans des moindres proportions, à la fréquentation touristique.

#### CONSEQUENCES SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Actuellement, les capacités épuratoires sur le bassin versant du SAGE sont de 101 000 EH réparties sur 25 stations d'épuration. 3 de ces stations recueillent des effluents industriels.

D'après les données de 2008 du SEA, les différentes stations présenteraient une capacité de traitement disponible correspondant à 37 000 EH.

La charge industrielle ne devrait pas (ou peu) augmenter d'ici 2020, les industries les plus importantes ayant un assainissement « autonome ». L'augmentation de population sur le bassin versant du SAGE devrait quant à elle atteindre 6 650 EH à l'horizon 2020. En prenant comme hypothèse que la répartition entre l'assainissement collectif et non collectif restera quasi identique sur cette période (40% en assainissement individuel et 60% en assainissement collectif), on obtient un surplus d'environ 3 990 habitants à raccorder aux stations d'épuration.

A l'échelle globale du territoire du SAGE, les stations d'épuration actuelles permettent le traitement des effluents domestiques produits. La réflexion à l'échelle globale masque néanmoins des situations disparates puisque certaines zones montrent déjà des surcharges avérées. Cependant, de nombreuses communes, (Plouarzel, Plouvien, Ploudaniel,...) ont entrepris, ou ont en projet, de lancer des travaux pour répondre au développement de la population et aux exigences réglementaires.

On note également que la plupart des communes réalisent ou vont réaliser des actions, tels que des diagnostics de réseaux, des contrôles de branchements, visant à fiabiliser la collecte et le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration. Néanmoins, la problématique des délais de mise en conformité des branchements identifiés comme défectueux par les propriétaires reste importante.

Pour l'Assainissement Non Collectif, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont été mis en place sur tout le territoire du SAGE. Les diagnostics des installations seront bientôt finalisés sur l'ensemble du territoire. En 2009, environ 19% des dispositifs contrôlés s'avéraient polluants. Les propriétaires disposent, règlementairement, d'un délai de 4 ans pour réaliser les travaux de mise en conformité. Cependant, là encore, la question principale qui reste posée est celle du rythme de la mise aux normes des points noirs, en particulier sur la frange littorale par rapport aux contraintes sanitaires des usages (baignade, conchyliculture ...) au regard des paramètres bactériologiques.

#### CONSEQUENCES SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Globalement, on observe une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les différents projets d'aménagement. Certaines collectivités mènent une réelle réflexion sur ce thème dans le cadre de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou PLU). Ainsi, l'augmentation des surfaces urbanisées à venir du fait la croissance démographique surtout en agglomération ne devrait pas dégrader la situation actuelle.

Il apparaît néanmoins nécessaire que les riverains soient sensibilisés aux impacts environnementaux pouvant être provoqués au niveau des exutoires des réseaux eaux pluviales (apports de déchets jetés dans la rue, utilisation de produits de lavage sur des aires non adaptés, pollution accidentelle...). Il faudra également que les démarches des collectivités en la matière se mettent en place à une échelle cohérente de gestion hydraulique, et non pas uniquement à celle ponctuelle de projets d'aménagement.

#### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

L'évolution démographique a pour conséquence une consommation de l'espace aux dépens des autres activités. Le SCOT fixe les grandes orientations du développement urbain du pays de Brest en veillant à limiter le gaspillage d'espace utilisé et à concentrer le développement des activités en périphérie des pôles existants. Néanmoins, la stratégie ambitieuse choisie par le SCOT en termes de développement démographique et économique conduit à une réservation conséquente d'espace destiné à l'urbanisation, pouvant avoir des incidences sur l'activité agricole.

Par ailleurs, on rappelle que la loi littorale devrait permettre de préserver la façade littorale.

→ En conclusion, le scénario pour l'activité « domestique » :

- Augmentation de la population d'environ 32 200 habitants retenus pour la stratégie du SCOT,
- Légère augmentation des besoins en eau liée à cette croissance démographique et au tourisme (dans une moindre proportion),
- Capacité épuratoire suffisante mais disparités locales existantes et problématiques des mises en conformité des particuliers.

## B. LES INFRASTRUCTURES

### 1) RESEAUX INFRASTRUCTURES TERRESTRES

Le SCOT du Pays de Brest ne recense aucun projet majeur sur le territoire du SAGE. Les principaux projets se concentrent sur Brest.

Néanmoins, on note des aménagements visant à favoriser la fluidité des liaisons entre les pôles structurants du territoire, ceci dans l'objectif de conforter leur rôle de centralisateurs des développements économiques. Les zones suivantes sont concernées :

- Amélioration de la fluidité des liaisons entre Saint Renan et Gouesnou,
- Aménagement de la liaison Le Faou/Daoulas/Landerneau/Lesneven (RD 770).
- Confortement de la RD 13 entre Plouguerneau et Gouesnou et de la RD 788 entre Le Folgoët et Gouesnou.

### 2) INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET DE NAVIGATION

Le territoire du SAGE ne compte pas de projet d'infrastructure portuaire majeure.

Des projets d'organisation ou d'amélioration des pratiques dans les ports sont en cours ou prévus :

- Organisation des mouillages sur huit communes littorales du territoire, en particulier dans sa partie nord (en cours).
- Organisation de la plaisance à l'échelle de l'Aber Benoit en matière de gestion des mouillages, des carénages, de mise en place de sanitaires ... : une délégation de service public devrait être lancée par la Communauté de Communes du Pays des Abers prochainement
- Aménagement d'aires de carénage dans les ports gérés par la CCI de Brest (pas toujours d'échéances fixées) :
  - dans le port du Conquet (*a priori* avant-projet en 2011),
  - et dans l'Aber Ildut.

### 3) HYDROELECTRICITE

Il n'existe pas d'activité hydroélectrique d'envergure sur le territoire. La seule production est liée à des moulins privés. De nombreux moulins sont maintenant inutilisés et constituent des obstacles à la continuité écologique et au transport sédimentaire.

On ne recense aucun projet d'hydroélectricité sur le territoire du SAGE.

→ En conclusion, le scénario pour l'activité « infrastructures » :

- Pas de développement des structures routières, portuaires ou ferroviaires importants.
- Peu d'avancée sur la réhabilitation des moulins abandonnés ou inutilisés.

## IV. IMPACTS DE CES EVOLUTIONS VIS-A-VIS DES ENJEUX DU SAGE

### IV.1. FONCTIONNEMENT DES MILIEUX ET ATTEINTE DU BON ETAT

Au sein de ce paragraphe, la qualité des eaux et des milieux aquatiques est appréhendée uniquement par rapport à des enjeux patrimoniaux (la satisfaction des usages liée à la qualité de la ressource est étudiée au § IV.2).

L'objectif de cette partie est d'évaluer, compte tenu de l'état actuel de la qualité des eaux et des milieux ainsi que de la connaissance de l'évolution des pressions liés aux diverses activités et des politiques publiques, etc, ce que sera le fonctionnement des milieux à l'horizon six-dix ans.

#### A. LES ENJEUX

Le tableau suivant rappelle de manière synthétique les problématiques « qualité » spécifiques à chaque masse d'eau ou sous bassins versant du territoire du SAGE. *(Les cases orangées signifient une problématique importante pour le paramètre considéré).*

|                        | Cours d'eau  | Rappel objectifs de qualité du bon état | Paramètres de qualité |           |                                             |                |                            |
|------------------------|--------------|-----------------------------------------|-----------------------|-----------|---------------------------------------------|----------------|----------------------------|
|                        |              |                                         | Azote                 | Phosphore | Autres macropolluants                       | Micropolluants | Morphologie                |
| Eaux douces de surface | Quillimadec  | 2027                                    |                       |           |                                             |                | Continuité                 |
|                        | Aber Benoît  | 2015                                    |                       |           |                                             |                | Continuité                 |
|                        | Aber Wrac'h  | 2021                                    |                       |           | Matières organiques (de manière ponctuelle) |                |                            |
|                        | Flèche       | 2027                                    |                       |           |                                             |                | Continuité                 |
|                        | Kermorvan    | (Bon potentiel) 2015                    |                       |           |                                             |                |                            |
|                        | Aber Benouïc | 2027                                    |                       |           | Matières organiques                         |                | Continuité + lit mineur    |
|                        | Garo         | 2015                                    |                       |           |                                             |                |                            |
|                        | Aber Ildut   | 2015                                    |                       |           |                                             |                | Altération de tout l'amont |
| Eaux souterraines      | -            | 2027                                    |                       |           |                                             |                |                            |
| Eaux littorales        | -            | 2015/2021 (Léon Trégor-large)           | Algues vertes, bloom  |           |                                             |                |                            |

**Tableau 5 : Identification des problématiques qualité sur les cours du territoire du SAGE**

## B. SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DES PRESSIONS

### 1) LES NUTRIMENTS

Le tableau suivant présente l'évolution de la pression pour les paramètres « azote » et « phosphore ».

| Activités, politiques (facteurs d'évolution)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Conséquence                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Agriculture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement par les programmes de bassin versant, par le 4<sup>ème</sup> Programme d'Actions Directive Nitrates et le 5<sup>ème</sup> à venir, SDAGE Loire Bretagne : équilibre des plans d'épandage sur le paramètre phosphore.</li> <li>- stabilisation ou légère augmentation des volumes de production selon les filières (cf. § III.I.A),</li> <li>- facteurs externes : coût des intrants, pression sociétale,</li> <li>- peu de prise en compte de l'aménagement de l'espace,</li> <li>- difficultés dans la gestion des parcelles qui pourraient agir négativement sur les pratiques.</li> </ul> | <p>Globalement les efforts faits ont permis une baisse importante de la pression. La baisse de pression enregistrée depuis plusieurs années devrait continuer. Néanmoins, elle restera insuffisante pour réduire de manière significative les concentrations et flux de nutriments à moyen terme.</p> |
| <p><b>Assainissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directive eaux résiduaires urbaines, prise en compte de l'acceptabilité du milieu pour fixer les normes de rejet, réglementation et contrôles ICPE, SDAGE Loire Bretagne : équilibre des plans d'épandage sur le paramètre phosphore.</li> <li>- Travaux menés sur les stations d'épuration par les communes, les industriels.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### 2) LES PESTICIDES ET AUTRES MICROPOLLUANTS

Le tableau page suivante présente l'évolution de la pression pour les paramètres « pesticides » et « autres micropolluants »

| Activités, politiques (facteurs d'évolution)                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Conséquence                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Agriculture :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions des programmes de bassin versant, 4<sup>ème</sup> Programme d'Actions Directive Nitrates et le 5<sup>ème</sup> à venir (limitations des transferts), objectifs du Plan Ecophyto 2018</li> <li>- facteurs externes : coût des produits phytosanitaires,</li> </ul> | Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, amélioration des conditions d'application.<br><br>Pour les autres micropolluants, une pression qui se maintient du fait du manque d'aménagement |
| <b>Assainissement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- peu de connaissance sur la teneur des rejets de stations d'épuration communales et industrielles (action RSDE engagée)</li> </ul>                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Collectivités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de plans de désherbage</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Usages littoraux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- projets d'aménagement d'aires de carénage,</li> <li>- efficacité des aires de carénages existantes sur l'Aber Wrac'h non connue,</li> <li>- régularisation des mouillages sauvages sur la partie nord du territoire.</li> </ul>                                      |                                                                                                                                                                                                          |

### 3) MORPHOLOGIE

Les pressions sur la qualité physique des cours d'eau (i.e. morphologie), seront limitées du fait d'une meilleure protection réglementaire (classement des cours d'eau au titre du L.214-17-I du code de l'Environnement, SDAGE Loire Bretagne).

Les dégradations du passé seront mieux prises en compte et rectifiées dans le cadre des programmes de bassins versants en cours. Cependant, la difficulté réside dans le fait que :

- certains bassins versants sont vierges de programmes,
- les moulins identifiés comme obstacles sont des biens privés et présentent également une valeur patrimoniale,
- la plus-value des améliorations morphologiques en termes d'impact sur les indicateurs biologiques n'est pas connue.

Ainsi, malgré une volonté affichée d'améliorer la continuité des cours d'eau, notamment par la désignation d'ouvrages « Grenelle », l'avancée sur cette problématique reste incertaine.

### 4) ZONES HUMIDES

Le Conseil Général et le Forum des marais atlantiques ont rédigé un guide d'inventaire des zones humides sur lequel les communes du SAGE peuvent s'appuyer.

Des inventaires ont d'ores et déjà été menés mais une part importante du territoire reste vierge de tout inventaire. Des projets visant à augmenter la connaissance sont prévus. Suite aux entretiens réalisés au démarrage de cette phase (cf. §II.1), il semble néanmoins nécessaire de mieux définir une stratégie commune à l'échelle du SAGE sur ces aspect-là.

### C. CONSEQUENCES/CONCLUSIONS SUR L'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX A HORIZON 6-10 ANS)

Le tableau suivant synthétise les évolutions de qualité des eaux et des milieux aquatiques (i.e. fonctionnement des milieux) qui devraient être observées sur les 10 prochaines années du fait de la perspective de développement des activités et usages de l'eau sur le territoire.

| Type de milieux        | Cours d'eau  | Rappel des objectifs de qualité du bon état | Qualité observée et évolution                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------|--------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eaux douces de surface | Quillimadec  | 2027                                        | Baisse des concentrations en nitrates, mais toujours légèrement supérieures à 50 mg/l. Maintien de la problématique marées vertes<br>Problèmes de continuité pouvant être résolus assez rapidement<br>Peu de données sur les indicateurs biologiques |
|                        | Aber Benoît  | 2015                                        | Baisse des concentrations en nitrates, mais toujours légèrement supérieures à 50 mg/l<br>Maintien fort des problèmes de continuité                                                                                                                   |
|                        | Aber Wrac'h  | 2021                                        | Baisse des concentrations en nitrates, proches de 50 mg/l mais problématique eau potable (fragilité de la satisfaction de cet usage)<br>Problèmes de continuité pouvant être résolus assez rapidement                                                |
|                        | Flèche       | 2027                                        | Manque de données pour les concentrations en nitrates<br>Problèmes de continuité pouvant être résolus assez rapidement                                                                                                                               |
|                        | Kermorvan    | (Bon potentiel)<br>2015                     | Baisse des concentrations en nitrates, proches de 50 mg/l mais problématique eau potable (fragilité de la satisfaction de l'usage eau potable)<br>Pas de connaissance sur les indicateurs biologiques                                                |
|                        | Aber Benouïc | 2027                                        | Concentrations proches de 50 mg/l<br>Forte dégradation de la morphologie (lit mineur et continuité)                                                                                                                                                  |
|                        | Garo         | 2015                                        | Baisse des concentrations en nitrates, mais toujours légèrement supérieures à 50 mg/l<br>Peu de connaissance sur les indicateurs biologiques                                                                                                         |
|                        | Aber Ildut   | 2015                                        | Concentrations proches de 50 mg/l<br>Morphologie dégradée, amélioration du fait du CRE en cours exceptée sur la continuité                                                                                                                           |
| Eaux souterraines      |              | 2027                                        | Baisse des concentrations en nitrates mais toujours supérieures à 50 mg/l<br>Dépassement des teneurs en pesticides                                                                                                                                   |
| Eaux littorales        |              | 2015/2021 (Léon Trégor-large)               | Échouage d'ulves (Maintien de la problématique marées vertes)<br>Contamination bactériologique<br>Méconnaissance des contaminations concernant les micropolluants                                                                                    |

**NB :** Les reports de délai à l'atteinte du bon état présentés pour chaque masse d'eau ne se trouvent pas forcément justifiés par l'évolution de la qualité décrite dans ce tableau. Par exemple, l'Aber Wrac'h ne fait pas l'objet d'un report de délai pour les nitrates mais pour les micropolluants.

Les facteurs présentant le plus d'incertitude quant au bon fonctionnement des milieux sont les teneurs en nitrates, en pesticides et la continuité.

**Nitrates** : Les améliorations, en termes de pression, ont permis de réduire les teneurs en nitrates dans les eaux douces de surface et de s'approcher de la valeur seuil du bon état, ainsi que de la norme Eaux Brutes de 50 mg/l. Il apparaît cependant nécessaire de renforcer cette tendance pour les bassins versants de l'Aber Wrac'h et du Kermorvan où se situent les prises d'eau principales du SAGE.

Il est également nécessaire de renforcer les baisses de concentrations et de flux de nitrates sur les cours d'eau dont les exutoires en mer présentent des phénomènes de proliférations algales (plages et vasières). Au-delà du bassin versant du Quillimadec identifié comme un bassin versant « marées vertes » dans le SDAGE 2010-2015, d'autres sites sont touchés par cette problématique. Les acteurs du territoire devront donc également se prononcer sur un niveau d'objectif par rapport à ces problématiques.

**Concentrations en micropolluants dont les produits phytosanitaires** : Les actions engagées en tendance permettront de réduire les teneurs en produits phytosanitaires dans les eaux. Les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau pour les eaux douces de surface (Normes de Qualité Environnementales) devraient globalement être atteints. Il en est de même pour le respect des seuils de qualité « eaux brutes »

En revanche, la méconnaissance des teneurs en micropolluants et leurs impacts sur les usages littoraux reste une problématique importante sur les masses d'eau littorales.

**Morphologie** : De nombreux cours d'eau présentent des problèmes de continuité. Les éléments de tendance ne montrent pas une amélioration notable de ce paramètre.

## IV.2. SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX

### A. SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DES PRESSIONS

Les principales pressions à prendre en compte concernant la satisfaction des usages littoraux sont principalement la microbiologie (bactériologie et virus), les apports de nutriments, les micropolluants et globalement l'augmentation de la pression anthropique sur le littoral.

#### BACTERIOLOGIE

Malgré des efforts sur les systèmes d'assainissement, il reste encore des assainissements non collectifs non réhabilités.

Les problématiques restent marquées en bordure littorale sur la période estivale notamment : augmentation notoire de la population dans les résidences secondaires pas nécessairement aux normes en matière d'assainissement, caravanes sédentarisées sans assainissement, campings pas encore aux normes, zones de mouillages avec passagers en escale sans récupération des eaux usées ni sanitaires, ...

En matière d'agriculture, des abreuvements directs d'animaux ont lieu en bordure littorale, et certaines exploitations, gérées par des agriculteurs proches de la retraite n'ont pas été mises aux normes.

**On constate donc une réduction limitée et non satisfaisante des flux bactériens sur le territoire.** La carte présentée à la fin de ce chapitre témoigne de l'importance de cet enjeu pour les usages littoraux.

PROLIFERATIONS D'ALGUES VERTES

Les phénomènes de proliférations algales se développent tant sur les vasières que sur sable sur le territoire du SAGE. Ces proliférations sont directement liées aux apports de nutriments du bassin versant. La réduction des flux d'azote restera a priori insuffisante pour réduire les phénomènes de proliférations. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des actions plus « efficaces », en étudiant leur niveau d'acceptabilité auprès de la profession agricole, des industries agroalimentaires et des autres acteurs concernés par cette réduction de flux.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier de considérer le « temps de réaction » des bassins versants.

PHENOMENES DE TOXICITE – PHYTOPLANCTON

Le déterminisme de l'apparition de ces phénomènes est complexe et multifactoriel. Il doit être appréhendé à l'échelle du bassin versant de la Loire. Il semble toutefois nécessaire de diminuer les apports en **nutriments** pour limiter les risques d'apparition.

MICROPOLLUANTS

Concernant les micropolluants d'origine portuaire, on constate la mise en place de dispositifs de traitement des effluents portuaires au port de l'Aberwrac'h. Mais il manque encore des équipements, en particulier en Aber Benoit et en Aber Ildut. Des projets de mise en place d'aires ou cales de carénage devraient faire diminuer ces apports. L'efficacité des équipements de carénage implantés sur le territoire sera évaluée en 2011 par le Parc Marin d'Iroise et Brest Métropole Océane, et devrait aboutir sur des préconisations pour septembre 2011.

Des efforts sont faits sur l'utilisation des pesticides agricoles, en particulier par les communes.

L'utilisation des pesticides par les particuliers, et la teneur en rejets des stations d'épuration sont mal connues. Une action RSDE est engagée.

**B. CONSEQUENCES SUR LES PRINCIPAUX USAGES LITTORAUX***1) CONCHYLICULTURE*

La réduction limitée des flux bactériens au niveau des eaux littorales se traduit par une dégradation de la qualité des eaux conchylicoles, avec des déclassements de zones et un glissement vers un « B » de plus en plus mauvais. Ce constat est a priori loin d'être satisfaisant pour les acteurs économiques de cette filière qui souhaitent localement aller vers du A.

La profession est également inquiète vis-à-vis de la présence de virus, et de phycotoxines dont les facteurs de proliférations sont complexes, et liés à des phénomènes se produisant à une échelle plus large que celle du SAGE.

*2) PECHE A PIED*

Il n'y a pas d'amélioration de la qualité des eaux en tendance (réduction limitée des flux bactériens notamment) mais l'usage demeure, malgré les interdictions réglementaires. Il se dégage de ce constat une réelle nécessité d'améliorer les zones de pêche à pied, pour des raisons d'ordre sanitaire et de satisfaction des usages.

### 3) *RECOLTE D'ALGUES*

En tendance, malgré un potentiel de développement plutôt favorable, cet usage est pénalisé par un réseau de suivi inadapté et par des difficultés d'obtention du label bio du fait d'une mauvaise transcription du règlement européen concernant la production biologique d'animaux d'aquaculture et d'algues marines.

Cette activité génère donc un enjeu fort d'amélioration et/ou de maintien d'une bonne qualité des eaux au niveau des sites de récolte, en même temps que la nécessité d'une révision du mode d'appréciation de la qualité des eaux sur ces sites.

### 4) *BAIGNADE*

Quelques déclassements sont constatés dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation européenne. Les sites de non satisfaction sont présentés dans la carte qui suit. Une amélioration de la qualité des eaux de baignade est nécessaire, et devrait s'opérer avec la mise en place des profils de baignade, et les actions liées à la conchyliculture.

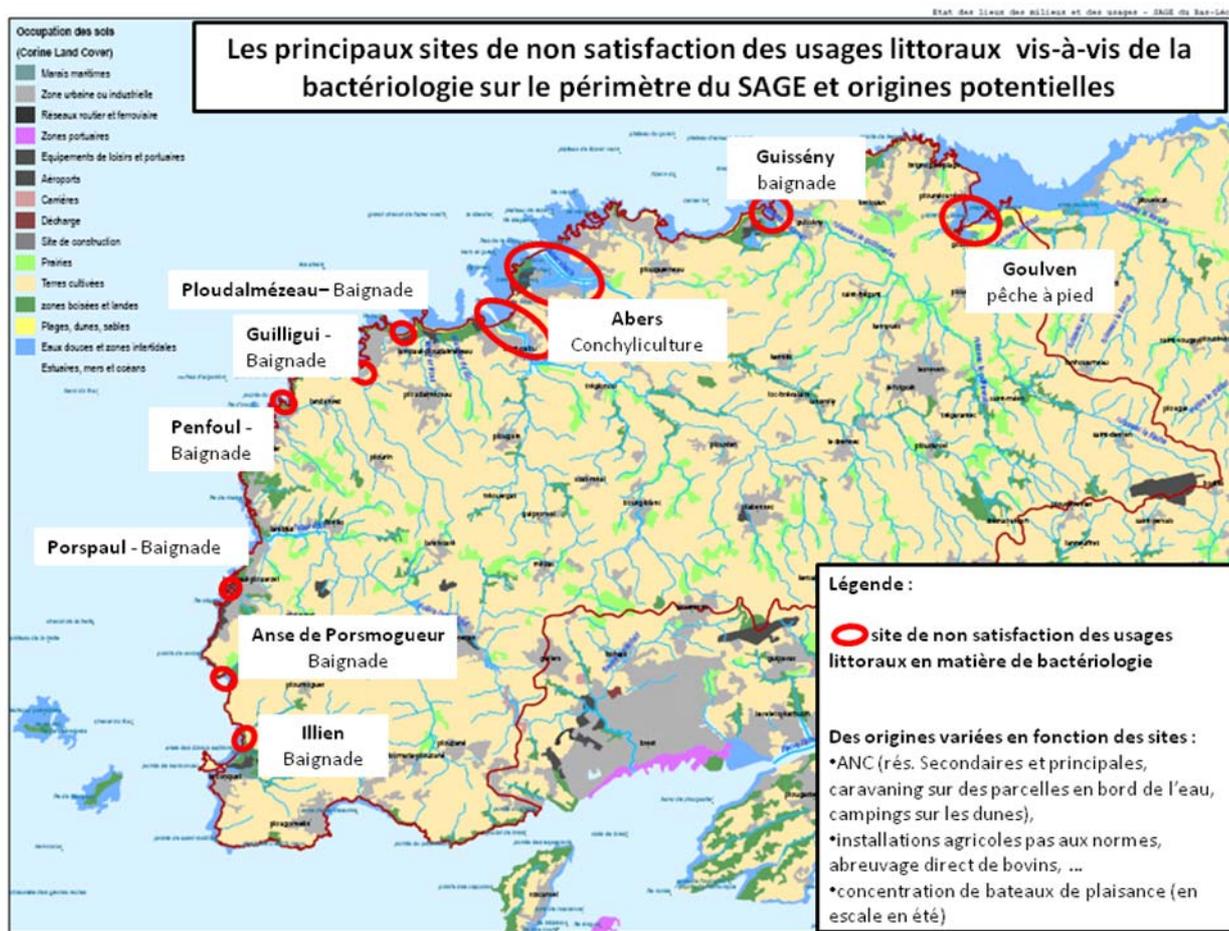
### 5) *TOURISME*

La filière touristique se structure à l'échelle du territoire et devrait permettre son développement économique.

Une amélioration de la qualité de l'eau reste un enjeu fort pour cet usage en terme **d'image**, et au plan sanitaire, concernant la qualité des eaux de **baignade**, et les **proliférations d'algues vertes**. Les acteurs du tourisme rencontrés (organismes de promotion de l'offre touristique, élus), ont fortement insisté sur cette question lors des entretiens réalisés.

Par ailleurs, la mise en place et/ou l'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs sur les zones proches du littoral, permettant de ne pas dégrader la qualité des eaux littorales, est nécessaire.

L'aménagement des sites de pratiques nautiques « libres » (non encadrées) se pose également (sanitaires, organisation des stationnements, ...).



### IV.3. SATISFACTION DES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

#### A. SATISFACTION ACTUELLE DES APPROVISIONNEMENT EN EAU

Les prélèvements en eau sur les communes du territoire du SAGE représentent environ 9 millions de m<sup>3</sup> dont 66 % sont effectués dans les eaux superficielles (principalement à usage alimentation en eau potable sur les prises d'eau de Baniguel et de Kermorvan). Les besoins en eau, que ce soit pour les industriels, l'usage agricole ou l'alimentation en eau potable sont actuellement satisfaits.

#### B. SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET DE LA QUALITÉ

D'un point de vue quantitatif, les besoins en eau à horizon 10 ans augmenteront légèrement du fait de l'évolution démographique et, de manière plus anecdotique, de la fréquentation touristique et des besoins industriels. Pour ces derniers, leur développement et notamment l'orientation de la production vers des produits à forte valeur ajoutée provoquera une augmentation des besoins en eau compensée en partie par les économies d'eau réalisées. En revanche, l'agriculture ne montre pas en tendance des besoins supplémentaires.

S'agissant de la qualité des eaux brutes, une amélioration tendancielle est à noter. Les pressions liées aux pratiques agricoles, à l'activité domestique avec notamment l'assainissement des eaux usées, aux activités industrielles vont à l'avenir se stabiliser, voire se réduire légèrement (cf. § IV.I.B).

### **C. CONSEQUENCES**

Les ressources actuelles sont jugées satisfaisantes pour répondre aux besoins futurs en eau. L'enjeu tient donc dans la pérennisation de l'amélioration de la qualité des eaux brutes des prises d'eaux actuelles. Les améliorations des pratiques doivent ainsi se poursuivre, voire s'intensifier pour garantir des baisses de concentrations des nitrates et pesticides.

## **IV.4. INONDATIONS ET SUBMERSION**

---

### **A. TERRITORIALISATION DE L'ENJEU INONDATION**

Les territoires concernés par la problématique submersion marine sont situés au Nord-est du territoire du SAGE. Il s'agit des communes situées sur la façade littorale entre Plouguerneau et Plounévez-Lochrist. Ces territoires sont couverts par des Plan de Prévention des Risques.

Les phénomènes d'inondation sont plus locaux et de moindre ampleur. Ils sont souvent liés à :

- une mauvaise gestion des eaux de ruissellement,
- à l'artificialisation des cours d'eau avec notamment des ouvrages sous-dimensionnés, des embâcles, ...
- ainsi qu'à la disparition des éléments du bocage qui permettaient de limiter les écoulements.

### **B. CONCLUSIONS/CONSEQUENCES SUR L'EVOLUTION DU RISQUE INONDATION**

Concernant, les territoires soumis au risque de submersion marine, les services de l'état procède actuellement à une redéfinition des zones à risques « submersion-inondation », ce qui devrait permettre une meilleure prise en compte du phénomène.

S'agissant des inondations, de nouvelles actions peuvent être envisagées pour améliorer la gestion des eaux pluviales et limiter ainsi les désagréments, bien que très diffus sur le territoire.

Une gestion des eaux de surface réfléchi et mise en œuvre à l'échelle d'unités hydrographiques cohérentes ainsi que la préservation et la reconstitution de maillages bocagers pertinents apparaissent comme importants.

## IV.5. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGES DE LA GESTION DE L'EAU

---

### A. ORGANISATION ACTUELLE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET EVOLUTIONS

Les différentes problématiques rencontrées sur le territoire du SAGE expliquent l'organisation actuelle de la maîtrise d'ouvrage sur le territoire. On trouve les maîtrises d'ouvrages traditionnelles dans le domaine de l'assainissement collectif et de l'alimentation en eau potable, auxquelles s'ajoutent les maîtrises d'ouvrages spécifiques à la préservation de la ressource (eau potable, conchyliculture) et également à la qualité morphologique des cours d'eau.

Cependant, la couverture du territoire par ces maîtrises d'ouvrage n'est pas exhaustive :

- les bassins versants de la Flèche et celui du Kouer ar Froud (et côtiers) sont exempts de contrats territoriaux,
- les TPCE (dénomination émanant du SDAGE : très petits cours d'eau),
- le bassin versant de l'Aber Ildut n'est a priori concerné que par les aspects restauration, entretien des cours d'eau et des ZH.

L'organisation de la gestion de l'eau apparaît comme complexe pour les non-initiés et souffre d'un manque de lisibilité. Les différents contrats territoriaux présents sur le territoire ne sont pas fondés sur les mêmes thématiques : préservation de la ressource pour l'alimentation en eau potable, pour les usages littoraux,.... De même, la distinction entre les compétences des communautés de communes et les syndicats peut apparaître confuse. Les compétences de chacune des maîtrises d'ouvrage doivent ainsi être définies clairement.

Aucune évolution en termes de maîtrises d'ouvrages n'est à noter à ce jour.

### B. LES AXES DE TRAVAIL

Compte-tenu des éléments exposés ci-dessous, les principaux axes de travail à développer dans le cadre de l'élaboration du SAGE sont les suivants :

- Travailler sur la lisibilité de l'organisation,
- Assurer la cohérence des politiques de gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du SAGE,
- Assurer la complémentarité entre la structure porteuse du SAGE (stratégie, méthodes, assistance aux porteurs de projet...) et les animateurs de bassin (actions concrètes, connaissance terrain...),
- Réflexion sur la subsidiarité en cas d'absence de porteur de projet.

L'objectif étant de définir un schéma de coordination précisant les rôles de chacun.

## IV.6. SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION TENDANCIELLE DES ENJEUX DU SAGE

A l'image du tableau présenté au § I.2 Les enjeux du SAGE, et en synthèse du § IV Impacts de ces évolutions vis-à-vis des enjeux du SAGE, le tableau suivant illustre l'évolution de la hiérarchisation des différents enjeux par rapport à :

- un niveau de satisfaction des objectifs généraux réglementaires
- l'attente des acteurs locaux.

| Enjeux                                                  | Constat                                                                   | Hiérarchisation | Tendances                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonctionnement du milieu et atteinte du bon état</b> | - Nutriments                                                              |                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des réductions de pressions (N, P, pesticides, morpho.) mais <b>pas toujours suffisantes</b> pour atteindre le bon état partout (à 6-10 ans)</li> <li>➤ Des déficits en termes de gestion de l'espace (bocage, zones humides)</li> </ul> |
|                                                         | - Micropolluants                                                          |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                         | - Morphologie des cours d'eau                                             |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                         | - Zones humides                                                           |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Satisfaction des usages littoraux</b>                | Niveaux de satisfaction des usages littoraux/microbiologie, ulves, etc... |                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faible réduction des flux bactériens en parallèle d'un durcissement réglementaire ⇒ <b>pas d'amélioration des classements (B)</b></li> <li>➤ Autres problématiques (micropolluants, virus, etc.)</li> </ul>                              |
| <b>Satisfaction des besoins en eau</b>                  | Besoins/ressources                                                        |                 | ➤ <u>Quantitatif</u> : <b>satisfaction</b>                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                         | Qualité de la ressource/usage AEP                                         |                 | ➤ <u>Qualitatif</u> : des <b>améliorations satisfaisantes</b> (à pérenniser)                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Inondation-submersion</b>                            | Identification et gestion des risques                                     |                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Redéfinition des zones de risque (en cours)</li> <li>➤ Réglementation / eaux pluviales</li> </ul>                                                                                                                                        |
| <b>Organisation des maîtrises d'ouvrages</b>            | Actions orphelines<br>Niveau de coordination                              | -               | ➤ <b>Globale stabilité</b> des maîtrises d'ouvrage, reconnaissance des acteurs <b>locaux</b> mais des « manques » de MO                                                                                                                                                           |

**Tableau 6 : Synthèse de l'évolution tendancielle des enjeux du SAGE**

## V. PROPOSITION DE SCENARIOS ALTERNATIFS

---

Suite aux conclusions des effets des évolutions tendanciennes des activités et des politiques publiques sur le territoire par rapport aux différentes composantes du domaine de l'eau et des milieux aquatiques, la faisabilité de plusieurs niveaux d'objectifs et de moyens sera étudiée pour permettre aux acteurs de choisir une stratégie concertée et partagée pour la mise en œuvre ultérieure du schéma.

L'étape suivante de l'élaboration du SAGE permettra d'analyser la faisabilité (technique, économique) et l'efficacité du ou des scénario(s) alternatif(s) envisageable(s) sur les différents enjeux du SAGE :

- Fonctionnement du milieu et atteinte du bon état
- Satisfaction des usages littoraux
- Satisfaction des besoins en eau
- Inondation-Submersion
- Organisation des maîtrises d'ouvrage

Les scénarios alternatifs proposés ci-après résultent des propositions du bureau d'études et des échanges lors des commissions. Ces propositions devront être discutées, complétées et amendées lors des prochaines réunions de concertation du SAGE de façon à définir le contenu de la phase suivante. **Les propositions de scénarios alternatifs présentées ci-dessous seront donc complétées et approfondies suite à la réunion de la CLE du 11 février 2011.**

### V.1. FONCTIONNEMENT DU MILIEU ET ATTEINTE DU BON ETAT

---

S'agissant de cet enjeu, les scénarios alternatifs préciseront quels niveaux d'atteinte du bon état se fixer pour les différentes masses d'eau et à quelles échéances. Des objectifs seront ainsi identifiés, par exemple : réduire les points de prolifération d'algues vertes, avoir davantage d'ambition à court et moyen termes pour certains sous bassins versants présentant des enjeux spécifiques, tels que l'alimentation en eau potable, les marées vertes,....

Ces scénarios nécessiteront une accentuation des efforts sur les pratiques des différents acteurs du territoire, voire même des évolutions des systèmes agricoles. Une meilleure connaissance et gestion de l'espace à l'échelle de l'ensemble du bassin versant sera également à prendre en compte.

### V.2. SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX

---

Différents scénarios peuvent être envisagés pour cet enjeu selon le niveau d'ambition :

- **Pour la conchyliculture**, un premier scénario pourrait fixer comme objectif le maintien à minima de la qualité de l'eau en classe B des zones conchylicoles. Un scénario plus ambitieux correspondrait au souhait des acteurs de tendre vers une qualité d'eau de classe A,
- **Pour la baignade**, les scénarios alternatifs envisageables pour la baignade sont :
  - o Un premier scénario qui prévoit 0 % des sites en qualité « insuffisante »
  - o Un second scénario où 0 % des sites sont en qualité « insuffisante » et X % des sites sont en qualité au moins « bonne ».

Pour les deux usages, les moyens qui devront être mis en œuvre porteront sur la collecte et le traitement des eaux usées, l'assainissement non collectif, les rejets d'eaux pluviales, les élevages avec une sectorisation des efforts selon les scénarios et l'usage concerné (conchyliculture ou baignade).

### **V.3. SATISFACTION DES BESOINS EN EAU**

---

Les scénarios alternatifs en termes de satisfaction des besoins en eau sont :

- Un scénario d'accentuation des tendances relatives aux économies d'eau (équipement économes, réutilisation ...)
- Un scénario de développement des ressources locales incluant la réouverture des prises d'eau actuellement fermées en vue d'une meilleure sécurisation de l'approvisionnement.

### **V.4. INONDATION / GESTION DES EAUX PLUVIALES**

---

Concernant cet enjeu, il ne s'agit pas de définir à proprement parler un scénario alternatif mais davantage d'accentuer sur deux volets :

- Prévoir une meilleure gestion des risques de pollution engendrée par les eaux pluviales,
- Assurer une gestion des risques spécifiques pour le nord-est du territoire (en dehors du cadre prévu par les services de l'état.

### **V.5. ORGANISATION DES MAITRISES D'OUVRAGES**

---

Il s'agira de réfléchir à un schéma d'organisation et de coordination des maitrises d'ouvrage prévoyant des mises en cohérence, de la complémentarité et de la subsidiarité entre les maitrises d'ouvrage.

## VI. ANNEXES

---

**ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DANS LE CADRE DU  
SCENARIO TENDANCIEL**

**ANNEXE 2 : TRAME DE QUESTIONNAIRE UTILISE LORS DES ENTRETIENS**

**ANNEXE 3 : PROGRAMME DES CONTRATS TERRITORIAUX DE BASSIN VERSANT**

## ANNEXE 1

| Thématique                                          | Organisme                                       | Prénom Nom            |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------|
| Elus                                                | Elus                                            | Jean-René Le Guen     |
|                                                     |                                                 | Guy COLIN             |
|                                                     |                                                 | Michel ADAM           |
|                                                     |                                                 | Joël MARCHADOUR       |
|                                                     |                                                 | Marguerite LAMOUR     |
|                                                     |                                                 | Jean-Hervé L'HOSTIS   |
|                                                     |                                                 | Claude GUIAVARC'H     |
|                                                     |                                                 | Christian TREGUER     |
| Représentants de l'Etat                             | Conseil Général                                 | Laure GORIUS          |
|                                                     |                                                 | Jean Luc KEROMNES     |
| Représentants d'usagers                             | Agriculteur                                     | Michel TANNE          |
|                                                     | Chambre d'Agriculture du Finistère              | Michel ADAM           |
|                                                     |                                                 | Alain LAMOUR          |
|                                                     | Chambre de Commerce et d'Industrie              | Valérie LASQUELLEC    |
|                                                     |                                                 | Gabriel HEUSSE        |
|                                                     |                                                 | Hervé-Marie POULIQUEN |
|                                                     |                                                 | Anouk DUCEUX          |
|                                                     |                                                 | Nicolas GUEVEL        |
|                                                     | AAPPMA de Saint Renan                           | Dominique AUDIER      |
|                                                     | Eaux et rivières                                | Arnaud CLUGERY        |
|                                                     |                                                 | Alain CORRE           |
|                                                     | Association des moulins                         | Benoit HUOT           |
|                                                     | Section Régionale Conchylicole de Bretagne Nord | Goulven BREST         |
| Caroline LE SAINT                                   |                                                 |                       |
| Chambre Syndicale des Algues et des Végétaux Marins | Christine BODEAU                                |                       |
| Conchyliculteur à Landéda                           | Jean-Jacques BESCON                             |                       |
| Animateurs de BV                                    |                                                 | Aude MAHOT            |
|                                                     |                                                 | Clément LE JEUNE      |
|                                                     |                                                 | Noémie DEBAT          |
|                                                     |                                                 | Emmanuelle LE GAD     |
| Experts                                             | IFREMER                                         | Jean-Yves PIRIOU      |
|                                                     | CEVA                                            | Sylvain BALLU         |
| Tourisme - nautisme                                 | EPIC touristique CCPA                           | Vivianne LEGALL       |
|                                                     | EPIC touristique CCPL                           | Charlotte LAURENT     |
|                                                     | ADEUPA                                          | Nadine LE HIR         |
|                                                     | ADEUPA                                          | Catherine DUMAS       |

**ANNEXE 2**

---

# GUIDE – PREPARATION DE L'ENTRETIEN

---

OBJET

**Guide d'entretien - rencontre avec les acteurs du territoire – interlocuteurs**

DATE

**Le 26 octobre 2010**

DE

**Syndicat Mixte des Eaux du Bas Léon -SCE**

A

**Acteurs du territoire**

COPIE A

-

## **1. Objectif du guide d'entretien**

- faire partager le diagnostic (accord sur la hiérarchisation des enjeux)
- recenser des préoccupations / attentes des acteurs à cette étape de la construction du projet de SAGE
- recueillir des informations sur les tendances d'évolution des activités et/ou des usages de la ressource en eau et des milieux aquatiques : (projets en cours ou prévus, orientations de la politique économique de l'activité, facteurs pouvant influencer cette évolution ....) [*recueil de données chiffrées ou d'hypothèses pour le dimensionnement de l'évaluation économique du SAGE selon les acteurs rencontrés*]
- recueillir les avis / attentes sur les premières alternatives possibles (en terme d'objectifs par rapport aux enjeux majeurs du SAGE)

## **2. Avis sur les enjeux du SAGE – attente de la démarche**

Le tableau suivant synthétise les conclusions du diagnostic par rapport aux différents enjeux (thématiques) du SAGE.

| Enjeux                                                    | Composantes                                                                | Priorité |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Fonctionnement des milieux et atteinte du bon état</b> | - Nutriments                                                               |          |
|                                                           | - Micropolluants                                                           |          |
|                                                           | - Morphologie des cours d'eau                                              |          |
|                                                           | - Zones humides                                                            |          |
| <b>Satisfaction des usages littoraux</b>                  | - Niveau de satisfaction des usages littoraux / microbiologie, ulves, etc. |          |
| <b>Satisfaction des besoins en eau</b>                    | - Besoins / ressources                                                     |          |
|                                                           | - Qualité de la ressource / usage AEP                                      |          |
| <b>Inondation – submersion</b>                            | - Identification et gestion des risques                                    |          |
| <b>Organisation des maîtrises d'ouvrages</b>              | - Actions orphelines                                                       |          |
|                                                           | - Niveau de coordination                                                   |          |

|  |                    |
|--|--------------------|
|  | Fable / mineur     |
|  | Moyen              |
|  | Important / majeur |

→ Avis sur les intitulés des enjeux, en voyez vous d'autres, auriez-vous déclinés différemment les enjeux (problématiques), votre avis de manière générale sur les différentes thématiques en fonction de votre connaissance.

→ Avis sur la hiérarchisation de ces enjeux (traités de manière globale)

→ Avis sur les plus values du SAGE (d'après vous)

→ Attentes et niveaux d'ambitions vis-à-vis du SAGE (voir également le 4.)

### 3. Les tendances

#### 3.1. Vision de l'évolution des activités

Avez-vous une vision / une expertise qui vous permet d'apprécier l'évolution de certaines activités, si oui quelles sont ces tendances ?

Les thématiques sont

- Agriculture
  - o Evolution : nombre d'exploitations, SAU, cheptels, culture
  - o Marché alimentaire (demande, concurrence), coût de l'énergie : quels impacts sur l'activité locale et les orientations des productions, quelles stratégies de développement économique
  - o Impacts de la réglementation (4<sup>ème</sup> programme d'actions ...), de la réforme de la PAC ;
  - o Etc.
- Industrie agroalimentaire
  - o Volet groupement de producteur / collecte : stratégie qui se dessine
  - o Volet stratégie de commercialisation : type de marché, principaux concurrents, leviers et freins par rapport au positionnement commercial
  - o etc
- Conchyliculture,

- Projets / programmes
- Impact des évolutions réglementaires en cours
- Perspectives de production : surfaces de concessions, tonnages
- Pêche :
  - Projets / programmes
  - Evolution
    - Fréquentation
    - Maritime : évolution des flottes, des tonnages .....
- Tourisme
  - Projets, programmes : évaluation des implications en tendances sinon :
  - Facteurs déterminants / fréquentation touristique : qualité du paysage, activités balnéaires .....
  - Evolution prévisible du niveau de fréquentation : + / -
  - Caractérisation de la fréquentation :
    - période,
    - durée,
    - activités associées,
    - ☞ En déduire la pression et l'économie associées)
  - etc

### **3.2. Vision des évolutions des politiques publiques**

- Projets communaux / intercommunaux
- Dynamique démographique (urbanisme)
- Perspectives économiques (implantation d'activités)
- Nouvelles infrastructures
- Prise en compte des enjeux environnementaux, en particulier par rapport au domaine de l'eau ...

### **3.3. Avis sur l'influence de ces évolutions (activités, politiques publiques) sur les enjeux du SAGE**

Votre avis / perception de l'impact de ces évolutions sur :

- Le fonctionnement des milieux et l'atteinte du bon état
- La satisfaction des usages littoraux
- La satisfaction des besoins en eau
- Les inondations par submersion marine
- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage

## **4. Les alternatives possibles : avis - attentes**

Avis et attentes des acteurs sur ce qu'il faut changer et sur la manière d'y parvenir afin de pouvoir répondre aux enjeux du SAGE.

## **5. Organisation de la coordination de la maîtrise d'ouvrage :**

- De la coordination des messages, de la maîtrise d'ouvrages
- La maîtrise d'ouvrage (actions « orphelines »)
- Vision pour une amélioration de la mise en œuvre du SAGE

**ANNEXE 3**

---

| Contexte - enjeux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Programme d'action sur 5 ans (2008-2012)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>87 km<sup>2</sup><br/>(ZAC = 90 km<sup>2</sup>)<br/>10 088 habitants (14 communes)</p> <p>Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Bas-Léon</p> <p>Poursuite des démarches Dialogues (1999-2003) et du contrat Bretagne Eau Pure (2004-2006)</p> <p>Reconquête des eaux brutes pour la production d'eau potable : la prise d'eau de Baniguel fait l'objet d'un contentieux européen (procédure stoppée fin juin 2010) et a été proposée comme captage prioritaire par le SDAGE 2009</p> | <p><b>Eaux de surface</b></p> <p>– Atteindre les objectifs du plan de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 18 jours de dépassement des 50 mg NO<sub>3</sub>/l en 2010-2012</li> <li>• Moins de 18 jours de dépassement de 10 mgO<sub>2</sub>/l en 2015</li> </ul> <p>– Dans le domaine des pesticides, tendre pour l'eau brute vers les valeurs admissibles pour l'eau potable.</p> <p><b>Eaux souterraines</b> : réduire le délai pour l'atteinte du bon état</p> | <p><b>Nitrates</b></p> <p>– Mise en œuvre des actions liées au contentieux (ICCE) : diagnostic individuel et obligation de respecter 140 kg N/ha ou 160 kg N/ha suivant le type d'exploitation</p> <p>– Autres actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un référentiel agronomique à partir des données collectées et des nouvelles campagnes d'analyses</li> <li>• Poursuivre la promotion des bonnes pratiques agricoles (meilleure connaissance des valeurs fertilisantes des déjections, reliquats azotés en sortie d'hiver et post absorption)</li> <li>• Accompagner les agriculteurs (recherche de solutions techniques, expérimentation individuelle de réduction de doses des pesticides...)</li> <li>• Continuer à favoriser l'implication des prescripteurs dans les chartes de fertilisation et de désherbage (réunions) Continuer à favoriser l'implication des prescripteurs dans les chartes de fertilisation et de désherbage (réunions). Proposer des aides financières aux bonnes pratiques de fertilisation : MAE</li> </ul> <p><b>Pesticides</b></p> <p>– Proposer une MAE « pratiques phytosanitaires » adaptée</p> <p>– Motiver les agriculteurs à réaliser des haies et des talus (en particulier ceux préconisés dans les classements de parcelles à risque</p> <p>– Poursuite des actions à destination des communes (plans de désherbage, formation des agents, développer les techniques alternatives) et des particuliers (animations de sensibilisation, supports de communication)</p> <p><b>Matières organiques</b></p> <p>Travaux sur le bocage et mise en conformité des ANC (hors programme de bassin versant)</p> <p><b>Morphologie</b></p> <p>CRE 2007-2011 : il a pour objectif de retrouver un état d'équilibre de la rivière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rétablir l'écoulement normal de la rivière dans les secteurs perturbés</li> <li>– Aménager les berges dégradées</li> <li>– Réduire les obstacles à la migration des poissons (truite en particulier)</li> <li>– Assurer un entretien des autres secteurs</li> </ul> |

Tableau 7 : Programme du bassin versant de l'Aber Wrac'h pour 2008-2012

| Contexte - enjeux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Programme d'action sur 5 ans (2008-2012)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>82 km<sup>2</sup><br/>14 240 habitants (15 communes)</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Lesneven – Côte des Légendes</p> <p>Poursuite des actions du programme de bassin versant axé sur la lutte des algues vertes 2004-2008 (programme prolittoral)</p> <p><b>Enjeux</b><br/>5000 à 6000 m<sup>3</sup> d'algues vertes y sont ramassés chaque année (baie de Guissény)<br/>problématique nitrates au sein des cours d'eau<br/>problématiques nitrates et pesticides pour les eaux souterraines</p> | <p>Se rapprocher le plus possible du bon état d'ici à 2013 (échéance du contrat) sur les 3 types de masses d'eau (cours d'eau, eaux littorales et eaux souterraines)</p> <p><b>Nitrates</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réduire les concentrations et les flux à l'exutoire</li> <li>– Réduire de 15% la concentration en nitrates sur la base du quantile 90 sur l'année hydrologique</li> <li>– Réduire de 15% le flux spécifique pondéré par l'hydraulicité</li> </ul> <p><b>Pesticides</b><br/>D'ici 2013 maximum des concentrations cumulées 2 g/l et maximum de concentration pour une molécule de 1 g/l</p> <p><b>Phosphore et morphologie</b> : pas d'objectifs spécifiques</p> | <p><b>Nitrates</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Etablir un référentiel agronomique à partir des données collectées et des nouvelles campagnes d'analyses</li> <li>– Poursuivre la promotion des bonnes pratiques agricoles (meilleure connaissance des valeurs fertilisantes des déjections, reliquats azotés en sortie d'hiver et post absorption)</li> <li>– Accompagner les agriculteurs (recherche de solutions techniques, expérimentation individuelle de réduction de doses des pesticides...)</li> <li>– Continuer à favoriser l'implication des prescripteurs dans les chartes de fertilisation et de désherbage (réunions). Proposer des aides financières aux bonnes pratiques de fertilisation : MAE</li> </ul> <p><b>Pesticides</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir les bonnes pratiques phytosanitaires agricoles : animer une charte des bonnes pratiques de protection des cultures, échange d'expérience sur la réduction des doses de pesticides, promouvoir le binage, envoi de bulletins d'information</li> <li>– Promouvoir les bonnes pratiques phytosanitaires non agricoles : animer la charte communale des bonnes pratiques de désherbage,</li> <li>– Proposer des aides financières pour le bon usage des phytosanitaires : MAE</li> </ul> <p><b>Bocage et aménagement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Continuer à promouvoir la construction de haies et de talus (bocage)</li> <li>– Gestion des eaux pluviales : diagnostic de la situation et réflexion sur les améliorations possibles</li> </ul> <p><b>Communication générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Message dans les bulletins municipaux</li> <li>– Un article par mois dans les journaux, message radios</li> <li>– Sensibilisation des écoles primaires et secondaires</li> <li>– Participation à des événements locaux</li> </ul> <p><b>Organisation du ramassage des algues vertes</b></p> |

Tableau 8 : Programme du bassin versant du Quillimadec pour 2008-2012

| Contexte -enjeux                                                                                                                                                                               | Objectifs                                                                           | Programme d'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>14 km<sup>2</sup><br/>991 habitants (4 communes)</p> <p>Maître d'ouvrage : le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Kermorvan</p> <p>Action de reconquête depuis 1997</p> | <p>Retour à la conformité des teneurs en nitrates des eaux brutes pour fin 2012</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Animation générale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Coordination des volets du contrat, suivi de la qualité des eaux, communication générale...</li> </ul> </li> <br/> <li>– Animation agricole               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Communication agricole (« Kermorvan infos », comptes-rendus, lettres d'invitation...)</li> <li>○ Accompagnement technique et administratif des MAE (année 2010)</li> <li>○ Accompagnement individuel sur les pratiques de fertilisation à partir du plan prévisionnel de fumure te du cahier de fertilisation (signature d'une charte d'engagement individuelle)</li> <li>○ Prélèvements et analyses de reliquats, de terre et déjection (mise en place de parcelles témoins et individuelles)</li> <li>○ Réorganisation foncière (étude à titre expérimental)</li> </ul> </li> <br/> <li>– Milieux aquatiques               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Inventaires complémentaires des cours d'eau</li> <li>○ Inventaires des zones humides (prise en compte de la totalité des communes de Ploumoguier et Trébabu)</li> <li>○ Etude des zones tampons amont</li> <li>○ Aménagements possibles de zones tampons</li> </ul> </li> <br/> <li>– Aménagements bocagers               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de Breizh bocage : étude (année 2010) puis travaux dans la zone sensible définie au niveau du captage prioritaire (de 0 à 50 m du cours d'eau)</li> </ul> </li> </ul> |

Tableau 9 : Programme du bassin versant du Kermorvan 2010-2012

| Contexte -enjeux                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Objectifs                                                                   | Programme d'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>276 km<sup>2</sup><br/>24 communes</p> <p>Au départ portées par l'Agence de développement du Pays des Abers – Côtes des Légendes, les actions ont été reprises par la communauté de communes du Pays des Abers</p> <p>Zones conchylicoles touchées par des contaminations bactériennes et phytoplanctoniques</p> | <p>Limiter l'érosion et le transfert des polluants vers les cours d'eau</p> | <p>Continuer la création de talus anti-érosifs</p> <p>Informier sur les Techniques Culturelles Simplifiées par des démonstrations collectives</p> <p>Accompagner la mise aux normes des bâtiments agricoles</p> <p>Soutenir les agriculteurs qui souhaiteraient s'orienter vers un système paille plutôt que lisier</p> |

Tableau 10 : Programme du bassin versant de l'Aber Benoît – aval de l'Aber Wrac'h

| Contexte - enjeux                                                                                                                                                                                                          | Objectifs 2007-2012                                                                                                                                                                                                                       | Programme d'action pour 2010                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>87 km<sup>2</sup><br/>(ZAC = 90 km<sup>2</sup>)<br/>10 088 habitants (14 communes)</p> <p>Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Bas-Léon</p> <p>130 km de réseau hydrographique dont 43 km de cours d'eau principaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Piscicole</li> <li>– Halieutique</li> <li>– Protection des berges</li> <li>– Hydraulique et qualité de l'eau</li> <li>– Environnementale</li> <li>– Médiation</li> <li>– Renaturation</li> </ul> | <p><b>Gestion de la ripisylve</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pour 2010 : travaux de restauration sur 6 km</li> <li>– Pour 2010 : travaux d'entretien sur 6 km</li> </ul> |
|                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                           | <p><b>Continuité écologique</b>, pour 2010 : aménagement de 5 ouvrages pour la libre circulation piscicole voire arasement de l'ouvrage selon les possibilités</p>                         |
|                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                           | <p><b>Piégeage</b></p>                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                           | <p><b>Communication</b> : presse, bulletins municipaux</p>                                                                                                                                 |

Tableau 11 : Contenu du CRE de l'Aber Wrac'h pour l'année 2010

| Contexte - enjeux                                                                                                                                            | Objectifs 2009-2013                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Programme d'action 2010                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>138 km<sup>2</sup> - 13 communes</p> <p>Maître d'ouvrage :<br/>Communauté de Communes<br/>du Pays d'Iroise</p> <p>150 km de réseau<br/>hydrographique</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Améliorer les potentialités d'accueil et des habitats</li> <li>– Favoriser la migration et les peuplements</li> <li>– Lutter contre les espèces envahissantes</li> <li>– Entretien la ripisylve et ses fonctionnalités</li> <li>– Lutter contre le piétinement des bovins et la prolifération des rats musqués</li> <li>– Conserver et/ou restaurer le libre écoulement des eaux</li> <li>– Limiter le linéaire sous influence des ouvrages</li> <li>– Effacement ou contournement de plans d'eau</li> </ul> | <p><b>Travaux pour 2010</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Arrachage de la jussie</li> <li>– Renaturation du cours d'eau sur 4 km</li> <li>– 9 aménagements d'abreuvoirs</li> <li>– gestion de la ripisylve sur 9 km de cours d'eau</li> <li>– plantation sur 700 m de berges</li> <li>– Franchissements piscicoles sur 15 ouvrages</li> <li>– Démantèlement d'ouvrage (3)</li> </ul> <p><b>Indicateurs de suivi</b> : carnets de captures, pêches électriques</p> <p><b>Communication</b> : réunions publiques d'information, site Internet de la CCPI</p> |

Tableau 12 : Contenu du CRE de l'Aber Ildut pour l'année 2010

## Liste des Figures

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Industrie laitière présente sur le territoire du SAGE..... | 11 |
|-----------------------------------------------------------------------|----|

## Liste des Tableaux

|                                                                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux du SAGE du Bas Léon.....                                                      | 6  |
| Tableau 2 : Contrats de bassins versants sur le territoire du SAGE .....                                             | 14 |
| Tableau 3 : Evolution de la qualité des eaux de baignade depuis 2004 par commune .....                               | 26 |
| Tableau 4 : Population du Finistère et taux d'accroissement annuel moyen de la population en 2020, 2030 et 2040..... | 29 |
| Tableau 5 : Identification des problématiques qualité sur les cours du territoire du SAGE .....                      | 33 |
| Tableau 6 : Synthèse de l'évolution tendancielle des enjeux du SAGE .....                                            | 43 |
| Tableau 7 : Programme du bassin versant de l'Aber Wrac'h pour 2008-2012.....                                         | 50 |
| Tableau 8 : Programme du bassin versant du Quillimadec pour 2008-2012.....                                           | 51 |
| Tableau 9 : Programme du bassin versant du Kermorvan 2010-2012.....                                                  | 52 |
| Tableau 10 : Programme du bassin versant de l'Aber Benoît – aval de l'Aber Wrac'h.....                               | 53 |
| Tableau 11 : Contenu du CRE de l'Aber Wrac'h pour l'année 2010.....                                                  | 53 |
| Tableau 12 : Contenu du CRE de l'Aber Ildut pour l'année 2010 .....                                                  | 54 |

## Liste des Graphiques

|                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 1 : Evolution des tonnages et valeurs débarquées en criée de Brest ..... | 19 |
| Graphique 2 : Evolution des nuitées touristiques en Bretagne depuis 2001.....      | 25 |